

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES



**LE TRÉSOR FIN PRÊT
POUR LA VALORISATION
DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT**



L'AMICALE DES INSPECTEURS DU TRÉSOR AU CHEVET DES ENFANTS MALADES



M. BAMBA CISSÉ, NOUVEAU SG DU SYNDICAT UNIQUE DES TRAVAILLEURS DU TRÉSOR (SUTT)



ENTRETIEN AVEC M^{ME} NÉNÉ MBOUP NDIAYE DIENG, INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE À LA RETRAITE



Certificat

Certificat

N° 2018/81266.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

15 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE -SN DAKAR

Ce certificat est valide à compter du (anniversary)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-12-07

Jusqu'au
until

2021-12-06



Le directeur général (responsable) / The director general (responsible)

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Pressez ce QR Code
pour vérifier la validité
de ce certificat

AFNOR Certification est une marque déposée de AFNOR Certification. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.





PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL

Cheikh Tidiane DIOP

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hahmadou Bamba TINE

COORDONNATEUR DE LA REDACTION

Malick BA

REDACTION

Aminata BOCOUM

Bineta FALL

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

MM. Amadou O. BA, Conseiller Technique
du Directeur général de la Comptabilité
publique et du Trésor

Papa Abdourahmane THIAW, Chef du
Bureau des Réformes à la Division de la
Modernisation et de la Stratégie

COORDINATION TECHNIQUE

Papa Bara NIANG

GRAPHIQUE ET IMPRESSION

imprimerie des maristes (IDM)

Tél : 33 832 20 20

CONTACT

Cellule de la Communication
et du Protocole de la DGCPT

2, Av. George POMPIDOU
x Rue Saint-Michel BP: 202 DAKAR

Tél : (+221) 33 849 91 51

Fax: (+221) 33 822 55 06

dgcpstsen@tresor.gouv.sn

sentresor.org



P. 2-3

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

PAR LE DIRECTEUR GENERAL M. CHEIKH TIDIANE DIOP

P. 5

TRESOR NEWS

LE SÉNÉGAL BÉNÉFICIE ENCORE DE LA CONFIANCE
DU MARCHÉ FINANCIER SOUS-RÉGIONAL P.5

LA DÉMARCHE QUALITÉ DE LA DGCPT MAGNIFIÉE :
CONFIRMATION DU CERTIFICAT ISO 9001 V 2015 DE LA
RGT ET DE LA DDP P.6

MISSION D'IMPRÉGNATION D'UNE DÉLÉGATION
ANGOLAISE AU TRÉSOR P.8

L'AMICALE DES INSPECTEURS DU TRÉSOR DU SÉNÉGAL
AU CHEVET DU CENTRE HOSPITALIER NATIONAL
D'ENFANTS ALBERT ROYER P.10

LES CONTRÔLEURS DU TRÉSOR S'IMPRÈGNENT
DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES P.14

LE TRÉSOR PRÊT À OFFRIR DES SERVICES
BANCAIRES DE QUALITÉ À L'ENSEMBLE DE SES
USAGERS P.16

P. 20

ZOOM SUR

MONSIEUR BABACAR CISSE, DIRECTEUR DE LA DETTE
PUBLIQUE : « L'OBJECTIF DE LA STRATÉGIE DE
GESTION DE LA DETTE EST DE COMBLER LE BESOIN
DE FINANCEMENT À MOINDRES COÛTS ET RISQUES»

P. 30

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR
L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTI-
NENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

P. 41

CLIN D'ŒIL

RENCONTRE AVEC NÉNÉ MBOUP NDIAYE DIENG
INSPECTEUR DU TRÉSOR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

P. 50

INFO UTILE

MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

EDITO

ECHOS DU TRESOR



REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT

vers la maîtrise totale du patrimoine de l'Etat

Le chantier de réforme de la comptabilité de l'Etat constitue un des axes majeurs de la mise en œuvre des dispositions du cadre harmonisé des finances publiques de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Cette option se justifie par les enjeux et l'importance des règles et principes constitutifs de cet outil pour la réalisation des objectifs de la réforme des finances publiques.

En effet, les objectifs d'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des finances publiques ainsi que la mesure des performances des services de l'Etat, qui constituent la finalité de ce cadre, sont bien pris en charge à travers les choix forts opérés dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle comptabilité de l'Etat. Ces choix portent, entre autres, sur l'instauration d'une comptabilité générale de l'Etat ou comptabilité en droits constatés, complétée par une comptabilité budgétaire et une comptabilité d'analyse des coûts.

Ces trois composantes de la comptabilité de l'Etat permettent respectivement :

- de retracer l'ensemble des opérations affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'Etat à la fin de chaque exercice ;
- d'enregistrer les actions initiées dans le cadre de l'exécution des autorisations d'ouverture de crédit ;
- de mesurer les coûts des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes budgétaires.

Cette évolution permettra d'asseoir une culture de résultat et de performance, gage d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Compte tenu du périmètre de ses missions, les actions de la DGCPT, réalisées dans le cadre de la préparation de la réforme des finances publiques, sont davantage orientées sur la mise au point de la comptabilité de l'Etat. Cet

exercice a focalisé toute mon attention eu égard à l'immensité des tâches et des enjeux spécifiques qui s'y rapportent. Aujourd'hui, grâce au soutien constant de l'autorité et à la détermination des agents du Trésor et des différentes parties prenantes, l'essentiel des textes devant organiser la tenue de la nouvelle comptabilité sont disponibles. Il me plaît également de relever les efforts consentis par les services du Trésor à l'effet d'assurer la montée en puissance du système d'information de la DGCPT, tant du point de vue fonctionnel que de la sécurité des applications et procédures. Ces ajustements sont menés parallèlement au projet d'alignement stratégique du cadre organisationnel à travers la restructuration des services du Trésor. Les changements prévus à cet effet tendent à doter la DGCPT d'une organisation à même de répondre aux exigences de la réforme liées notamment à la déconcentration de l'ordonnancement et aux défis relatifs à la qualité des comptes.

Les réalisations ci-dessus énumérées me rassurent quant à l'accessibilité des objectifs spécifiques de la réforme des finances publiques, en particulier ceux relatifs à la sincérité des comptes, à la maîtrise des flux et créances des engagements de l'Etat. L'atteinte de ces résultats intermédiaires permettra sans doute de franchir un pas décisif vers la maîtrise parfaite et la valorisation du patrimoine de l'Etat.

Les travaux réalisés à cet effet, ainsi que les enjeux et les mesures opérationnelles retenues sont présentés en détails dans ce présent numéro du journal «Echos du Trésor ». Le focus est également mis, dans la rubrique « Trésor News », sur les faits majeurs notés au cours des trois derniers mois, au titre des activités professionnelles et sociales de la DGCPT. Dans la rubrique «Zoom», Les projecteurs sont mis sur la Direction de la Dette publique, afin de vous présenter ses missions, son organisation et ses nombreuses réalisations.

Bonne lecture !

ACCUEIL	QUI SOMMES NOUS ?	STRUCTURES DU TRÉSOR PUBLIC	RÉSEAU DU TRÉSOR	DOCUMENTS & DONNÉES	ACTUALITÉS DU TRÉSOR	ACCÉDER AUX E-SERVICES
---------	-------------------	-----------------------------	------------------	---------------------	----------------------	------------------------

LES AVANTAGES DU PORTAIL WEB ELECTRONIQUE

1

DISPONIBILITÉ

Limitez vos déplacements et gagnez du temps en vous informant et en téléchargeant les documents sur Internet 7j / 7 et 24h / 24

RAPIDITÉ

Réduisez le temps nécessaire à l'accomplissement de vos démarches et consacrez plus de temps à votre activité

2

3

SÉCURITÉ

Connectez vous au portail dans un cadre sécurisé et bénéficiez de la sécurité totale garantie par des certificats électroniques.

EXHAUSTIVITÉ

Toute l'information pertinente du Trésor public est disponible sur le portail pour un usage en interne ou en direction des Institutionnels.

4



sentresor.org est le nouveau portail officiel de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

Aux agents du Trésor, cette plateforme constitue un excellent vecteur pour mettre en valeur leur travail et en même temps une source d'information officielle sur la communication du Trésor

Aux usagers et institutionnels, c'est le guichet unique pour tous les Services et E-services émanants du Trésor.

Bonne visite

M. Cheikh Tidiane DIOP,
Directeur général

TRESOR NEWS

LE SÉNÉGAL BÉNÉFICIE ENCORE DE LA CONFIANCE DU MARCHÉ FINANCIER SOUS-RÉGIONAL

ECHOS
DU TRESOR

Le Sénégal a levé avec succès cinquante-cinq (55) milliards FCFA sur le marché financier de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), le vendredi 08 novembre 2019. Cette opération, conformément à la stratégie de gestion de la dette, résulte d'une émission simultanée d'obligations assimilables du Trésor (OAT) avec la collaboration de l'Agence UMOA-Titres (AUT) et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Une fois encore, le Sénégal peut se targuer d'avoir la confiance des bailleurs de fonds et investisseurs opérant sur le marché financier régional. En effet, ces derniers ont répondu favorablement à hauteur de 197,306 milliards de FCFA, soit environ quatre fois plus que le montant souhaité de 55 milliards de FCFA.

En effet, cette opération s'est conclue avec : un taux de

couverture de 394,61% avec des offres de souscription qui sont ressorties à 197,3 milliards FCFA (dont 71,4 milliards sur la maturité de 7 ans et 125,9 milliards sur la maturité de 5 ans) ; des rendements en amélioration, comparativement à ceux des dernières opérations sur les maturités considérées et un montant globalement levé de 55,875 milliards (dont 35,712 milliards d'OAT à 7 ans et

19,288 milliards d'OAT à 5 ans), soit un gain de 875 millions grâce aux surcotes, autrement dit, primes payées par les investisseurs retenus. Cette réaction des bailleurs atteste la confiance réitérée en la qualité de la signature de l'Etat du Sénégal, et constitue un soutien constant aux initiatives de financement des politiques publiques.



TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

**LA DÉMARCHE QUALITÉ DE LA DGCPT MAGNIFIÉE : CONFIRMATION
DU CERTIFICAT ISO 9001 V 2015 DE LA RGT ET DE LA DDP**

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), sous l'impulsion du Ministère des Finances et du Budget s'est inscrite dans une démarche de modernisation de ses services par la mise en œuvre de la démarche qualité à travers l'objectif de certification ISO 9001 version 2015 d'au moins 50% de ses services à l'horizon 2023. Les actions y afférentes, entreprises depuis 2016 par la DGCPT ont abouti à la certification ISO 9001 version 2015 des systèmes de management de la qualité (SMQ) de deux services pilotes constitués de la Recette générale du Trésor (RGT) en 2017 et de la Direction de la Dette publique (DDP) en 2018.

Relativement à la RGT, elle a prouvé, pour la troisième fois consécutive la conformité de son système de management de la qualité aux normes internationales en vigueur. En effet, le certificat ISO 9001 version 2015, qui lui a été attribué en 2017 a été confirmé à l'issue d'un audit de surveillance effectué ce mercredi 09 octobre 2019. Cette certification traduit l'efficacité du système d'organisation mis en place par la RGT qui est chargée, entre autres, de la comptabilisation des recettes du budget général de l'Etat et de la gestion de plus d'une dizaine de comptes de dépôt.



Photo de famille à l'occasion de la certification ISO9001 de la DDP

Quant à la Direction de la Dette publique (DDP), l'audit de surveillance, effectué le jeudi 10 octobre 2019, atteste pour la deuxième fois consécutive, la conformité de son système de management de la qualité aux normes internationales en vigueur. Ceci témoigne de l'efficacité du système d'organisation de la DDP qui assure notamment la préparation et la coordination de la politique d'endettement public ainsi que la stratégie de gestion de la dette, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie d'emprunt et la gestion de la dette intérieure et extérieure, à l'exclusion de la dette viagère.

Ces performances illustrent la qualité du leadership de la DGCPT dans l'appropriation et la mise en œuvre des orientations de l'Etat. En effet, la démarche qualité de la DGCPT, dont la politique qualité est inscrite dans le Plan de développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2019-2023), est articulée à la charte qualité signée par le Ministre chargé des Finances en vue de la modernisation des services du département et l'amélioration des prestations des services offertes aux usagers.

Ces deux objectifs sont définis en application des directives formulées par Monsieur le Président de la République lors du forum de l'administration tenu en avril 2016. C'est dire que les services du Ministère chargé des Finances, y compris la DGCPT, ont été très prompts et efficaces dans la mise en œuvre des instructions relatives au renouveau du service public.



Vue de l'accueil de la RGT

La phase pilote de la démarche qualité étant jugée réussie, la Direction générale a jugé opportun de consolider ledit processus par l'intégration de quatre autres services que sont la Direction de l'informatique (DI), la Direction du Secteur public local (DSPL), la Direction du Secteur parapublic (DSP) et l'Agence comptable des Grands Projets (ACGP).



Quelques membres de l'équipe de la RGT

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

MISSION D'IMPRÉGNATION D'UNE DÉLÉGATION ANGOLAISE AU TRÉSOR

Dans la journée du lundi 23 septembre 2019, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, a reçu une mission angolaise conduite par le Ministre de l'Administration territoriale et de la Réforme de l'Etat. La délégation angolaise était accompagnée du Secrétaire général du Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDA) du Sénégal, M. Etienne TURPIN.



Echange de cadeaux entre Messieurs Cheikh Tidiane DIOP et Adão Francisco Correia DE ALMEIDA

La mission angolaise a eu une séance de travail avec le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et ses collaborateurs notamment le Directeur du Secteur public local, à la salle de conférence Ousmane DIOP de la DGCPT.

Monsieur Adão Francisco Correia DE ALMEIDA a expliqué d'emblée, que l'objectif principal de sa visite est de s'imprégner de l'expérience sénégalaise en matière de gouvernance locale.

A sa suite, Monsieur le Directeur général est revenu sur les missions du Trésor et les relations que son administration entretient avec les collectivités territoriales. A cet effet, Monsieur Cheikh Tidiane DIOP a abordé le point relatif au fonctionnement du processus de transfert financier aux collectivités territoriales qui

n'implique la DGCPT qu'une fois les formalités budgétaires opérées par le Ministère en charge des Collectivités territoriales.

Le Directeur général a également abordé la question relative au processus de recouvrement des recettes locales qui est, dit-il, consubstantiellement lié à la gestion financière des collectivités territoriales. Cette question constitue un enjeu de taille pour la DGCPT. Il a précisé que les comptables publics sont tenus de procéder à toutes les diligences nécessaires au recouvrement des titres exécutoires en leur possession, aussi bien pour les recettes fiscales que pour les taxes municipales, sous peine d'engager leur responsabilité auprès du juge des comptes.

Le mécanisme de contrôle financier qui est exercé par les Receveurs des collectivités territoriales a été l'autre aspect de l'intervention de Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor. Il a expliqué à ses hôtes angolais qu'il n'existe pas au Sénégal un service spécifiquement dédié au contrôle financier des collectivités territoriales, comme c'est le cas dans d'autres pays. À la place, souligne M. le Directeur général, il y a un dédoublement fonctionnel en la personne du comptable public qui assure à la fois les fonctions de contrôleur financier dans la phase engagement de la dépense pour rendre effectif le blocage des crédits et garantir les droits juridiques des créanciers, et celles de Receveur municipal au moment du paiement.

contrôle financier à certains égards est assuré par des organes externes comme l'Inspection générale d'Etat (IGE) et la Cour des Comptes.

Le secrétaire général du MCTDAT, M. Etienne TURPIN et le Directeur du Secteur public local, M. Amadou Bousso FAYE, ont, chacun, apporté leur contribution.

Il s'est ensuivi des échanges fructueux au profit surtout des Angolais, qui, à entendre M. le Ministre DE ALMEIDA, ont pris bonne note et se sont enrichis avec l'expérience sénégalaise. Il a réitéré ses remerciements à l'endroit des autorités de l'Administration du Trésor.



Quelques membres de la délégation angolaise

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

**L'AMICALE DES INSPECTEURS DU TRÉSOR DU SÉNÉGAL AU CHEVET
DU CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'ENFANTS ALBERT ROYER**

L'Amicale des Inspecteurs du Trésor du Sénégal (AITS) a remis aux autorités du Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer (CHNEAR) de Fann, le mercredi 21 août 2019, un lot de matériel médical et de bureau d'une valeur de trois millions cinq cent mille (3 500 000) francs CFA. Ce geste est une contribution à l'amélioration des conditions d'hospitalisation des jeunes patients.



Monsieur Mamadou DIOP remettant les dons de l'AITS à Madame le Directeur du CHNEAR

La cérémonie de remise symbolique a eu lieu dans l'enceinte du centre entre le président de ladite amicale M. Mamadou DIOP, par ailleurs Receveur Payeur municipal de Dakar et Mme le Directeur de la structure sanitaire, le Docteur Issa Tall DIOP. La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme le Directeur de l'Administration et du Personnel, Sokhna Mbaye DIOP, représentant le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP.

Ce don, constitué de mobiliers de bureau, de matelas, de réfrigérateurs, de téléviseurs, d'équipements et de consommables médicaux, entre dans le cadre des activités sociales de l'AITS qui n'en est pas à sa première intervention. Selon Monsieur DIOP « perpétuer cette tradition est gage de la confiance que nous inspire le

Centre ». En effet, dans un passé récent, les inspecteurs du Trésor ont eu à offrir à ce même Centre une ambulance et du matériel. Il assure que l'AITS, à travers des actions de ce genre, va poursuivre son engagement aux côtés des autorités de la structure pour soulager les peines et les souffrances des jeunes patients.

Pour sa part, Mme le Directeur du Centre a magnifié cette contribution qui concourt à l'amélioration sensible des conditions de travail du personnel et de séjour des malades .

Dr DIOP a tenu à rappeler que « les inspecteurs du Trésor constituent un corps d'élite de l'administration sénégalaise dont les membres ont un sens

élevé du service public et un grand cœur ». Elle invite d'ailleurs les autres corps des secteurs public et privé à suivre l'engagement de l'AITS et à apporter leurs concours aux établissements hospitaliers.

Grâce aux différentes interventions des partenaires comme l'AITS, Albert ROYER va connaître, à n'en pas douter, un lifting pour une meilleure prise en charge des enfants de 0 à 15 ans.

Faut-il le rappeler, l'appui de l'AITS vient à son heure car le Centre a réceptionné de nouveaux bâtiments qui attendaient d'être équipés en mobilier et matériels de bureau.



Photo de famille avec les représentants de l'AITS et du CHNEAR

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

3E CONGRÈS ORDINAIRE DU SUTT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR DISPONIBLE ET OUVERT POUR LE REPOSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'ADMINISTRATION DU TRÉSOR

La cérémonie d'ouverture de ce 3e congrès ordinaire s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Bayal NIANG, Conseiller technique du Ministre des Finances et du Budget, qui avait à ses côtés Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Étaient également présents à cette rencontre du SUTT, des invités de la sous-région. On peut citer, entre autres, le Président de l'Union des Syndicats des Travailleurs des Trésors publics des pays membres de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA), le Secrétaire général du Syndicat national du Trésor du Mali, le Secrétaire général du Syndicat des Agents du Trésor du Bénin, le Secrétaire général du Syndicat autonome des Travailleurs du Trésor du Burkina Faso et le Secrétaire général du Syndicat national du Trésor de la Côte d'Ivoire.



Présidium du 3^e congrès ordinaire du SUTT

À l'issue de ce congrès, Monsieur Bamba CISSE, Contrôleur du Trésor, Agent comptable de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) a été porté à la tête du SUTT, pour un mandat de trois ans. Il succède ainsi à Monsieur Madiakhaté Niang.

Dans son allocution, le Secrétaire général sortant a magnifié l'excellence des relations entre le SUTT et la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). M. NIANG a remercié le Directeur général pour son soutien constant, sa disponibilité et ses conseils. Les préoccupations du SUTT, dit-il, ont toujours été prises en compte. Toutes les questions posées par le SUTT ont été discutées avec lui, avec méthodologie. Beaucoup ont connu des avancées. Certaines restent encore en l'état et d'autres ont connu un début de solution bien qu'étant très complexes.

Le président de l'Union des Syndicats des Travailleurs des Trésors publics des pays membres de l'UEMOA, les représentants des organisations sociales de la DGCPT, des syndicats et autres invités se sont succédé pour saluer l'engagement du SUTT à améliorer les conditions de vie et de travail de ses membres.

Pour sa part, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a témoigné toute sa considération et son respect des idéaux qui gouvernent le SUTT, au service exclusif de la communauté des travailleurs de l'administration du Trésor. Monsieur Cheikh Tidiane DIOP a rappelé que ce congrès est organisé dans un contexte marqué par d'importantes réformes pour la modernisation de la DGCPT.

Monsieur le Directeur général a décerné une mention spéciale au Secrétaire général sortant, pour sa franche collaboration inscrite dans un dialogue sincère, engagé et positif avec la Direction générale. Cette collaboration est sous-tendue par une forte conviction de mener « un syndicalisme de dialogue, de compromis sans compromission, de partenariat car le syndicalisme de combat a plus desservi, dans bien des cas, nos administrations qu'il n'a permis d'atteindre des objectifs significatifs ».

Pour terminer, Monsieur le Directeur général a réitéré sa disponibilité et son ouverture au dialogue dans « le souci exclusif d'un repositionnement institutionnel de l'administration du Trésor ».

Le Conseiller technique, Représentant le Ministre des Finances et du Budget, après avoir remercié et félicité le bureau sortant, soutient que le SUTT reste un partenaire du département. M. Bayal NIANG, a expliqué, dans une approche didactique, que dans les administrations publiques, « les syndicats sont des partenaires, des collaborateurs pouvant apporter des contributions de qualité sur tous les dossiers majeurs ».

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

M. BAMBA Cissé succède à M. MADIAKHATÉ NIANG à la tête du SUTT

Les rideaux sont tombés sur le 3e congrès ordinaire du Syndicat unique des Travailleurs du Trésor (SUTT), tenu le samedi 05 octobre 2019 au Grand Théâtre national de Dakar. Les congressistes, venus des quatre coins du pays ont porté leur choix sur Monsieur Bamba Cisse, Contrôleur du Trésor, Agent comptable particulier de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP). Il remplace ainsi Monsieur Madiakhaté NIANG.

Comme le souhaitait le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, l'élection s'est déroulée dans de bonnes conditions, dans la concorde, l'unité et la cohésion. La maturité et la clairvoyance des uns et des autres ont fini par confirmer que le SUTT est le syndicat de tous les travailleurs du Trésor public, sans distinction de corps.

Après dépouillement, Monsieur Bamba Cisse, est arrivé en tête devant Messieurs Modou BEYE, Inspecteur du Trésor en service à la Direction de la Comptabilité publique et Elimane Racine KANE, Agent de Recouvrement à la Perception de Pikine. Le nouveau bureau, composé de onze (11) membres, a la lourde charge de conduire désormais le SUTT.

Dans sa déclaration, le tout nouveau Secrétaire général du SUTT a souligné la nécessité pour le bureau de prouver sa disponibilité et sa capacité à mobiliser tous les travailleurs autour de l'essentiel, c'est à dire la défense des intérêts matériels et moraux des agents. M.CISSE est dans une dynamique de dialogue pour une bonne collaboration et pour la recherche de solutions face aux défis actuels et à venir. Il s'engage pour un syndicat libre mais aussi respectueux des lois et règles administratives qui sont à la base de nos rapports avec les institutions. C'est dans cette optique que le nouveau

patron du SUTT a rassuré les autorités de sa volonté à développer un partenariat fécond dans un cadre de dialogue social et franc.



M. Bamba Cissé, le nouveau secrétaire général du SUTT

Il invite ses camarades à accompagner le bureau dans toutes ses activités afin de constituer une force de propositions pour améliorer les conditions de travail des agents. Pour ce faire, son équipe composée d'un inspecteur du Trésor, de contrôleurs du Trésor et d'agents de recouvrement, étudiera les voies et moyens pour trouver des solutions justes et équitables aux problèmes communs.

Pour la réussite de sa mission, Monsieur Bamba Cisse

compte s'ouvrir à tout cadre formel ou informel réunissant toutes les forces vives du Trésor à savoir notamment les organisations constituées. Dans cette même logique de jonction des forces, il reste ouvert aussi à tous les agents du Trésor disponibles pour accompagner le bureau dans ses réflexions et actions futures.

M. Cisse, contrôleur principal du Trésor, est sorti de l'Ecole nationale d'Administration en 2006. Après sa formation, il est nommé Chef du Bureau de Recouvrement à la Trésorerie Paierie régionale de Diourbel jusqu'en 2010, année au cours de laquelle il fut promu adjoint de l'Agent comptable central des Postes diplomatiques et consulaires, l'ancêtre de la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE). En 2013, M. Cisse prend l'avion à destination de Bruxelles, en Belgique, pour occuper le poste d'Agent comptable à l'Ambassade du Sénégal. Depuis août 2019, il est Agent comptable particulier de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP).

Rendez-vous dans trois ans pour juger le travail du bureau du SUTT.



Quelques membres du bureau

LE NOUVEAU BUREAU EST AINSI COMPOSÉ :



- **Secrétaire général**
Bamba CISSE (ACP, Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité)
- **Secrétaire général adjoint**
Elimane Racine KANE (Perception de Pikine)
- **Secrétaire administratif chargé des Relations extérieures**
Ousmane DIOUF (Recette générale du Trésor)
- **Trésorier général**
Aïda SALL (Recette générale du Trésor)
- **Secrétaire chargé de la Formation et du Contentieux**
Mohamed DIOUF (Direction de l'Informatique)
- **Secrétaire chargé des Revendications**
Mamadou dit Doudou DIAKHATE (TPR Saint-Louis)
- **Secrétaire chargé des Affaires sociales**
Khady CARVALHO (ACP, ASPIT)
- **Secrétaire chargé de l'Organisation**
Pape Amadou NAEL (Paierie de Rufisque)
- **Trésorier général adjoint**
Chouaïbou NIANG (Recette générale du Trésor)
- **Commissaires aux Comptes**
Ndeye Arame MBODJ (Perception de Guédiawaye)
Coumba MBODJ (Perception de Pikine)

TRESOR NEWS

**LES CONTRÔLEURS DU TRÉSOR S'IMPRÈGNENT DE LA RÉFORME
DES FINANCES PUBLIQUES**

ECHOS
DU TRÉSOR



M. le DGCPT entouré de Mme le DAP et de M. le Président de l'Amicale des contrôleurs du Trésor

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a présidé la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale ordinaire de l'Amicale des contrôleurs du Trésor du Sénégal (ACTS), tenue le samedi 03 août 2019, à Saly Portudal. Le thème de l'assemblée générale de l'édition 2019 est « La mise en œuvre de la réforme des finances publiques en 2020, quel rôle pour les contrôleurs du Trésor ? ». Il a été animé par M. Amadou Oury BA, Conseiller technique du DGCPT et modéré par M. Mamadou Yaké BA en service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

D'emblée, Monsieur le Directeur général a souligné l'intérêt qu'il porte au corps des contrôleurs du Trésor qui constituent un maillon important de la chaîne de responsabilité dans l'exercice des missions assignées à la DGCPT.

Relativement au thème de cette édition 2019, Monsieur Cheikh Tidiane DIOP a expliqué que la mise en œuvre des nouvelles directives de gestion des finances publiques de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est devenue irréversible. Le basculement en 2020, décidé par le Chef de l'Etat, appelle l'Administra-

tion du Trésor à adapter son organisation, ses règles et procédures aux paradigmes de la nouvelle gestion publique.

A en croire Monsieur le Directeur général, « l'exécution des politiques publiques connaîtra une évolution sans précédent avec l'avènement de cette réforme des finances publiques qui va notamment consacrer la déconcentration de l'ordonnancement, le budget-programme et la comptabilité patrimoniale ».

Faut-il le rappeler, l'exercice budgétaire 2020 va consacrer une nouvelle étape avec la mise en œuvre du budget programme. En effet, les crédits de la loi de finances seront désormais répartis par programmes et par dotations conformément aux dispositions des articles 12 et 14 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ; ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences au niveau comptable.

Le Président de l'ACTS est confiant que ses collègues auront une meilleure compréhension de la réforme, au sortir de cette assemblée générale.

Ainsi, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, chargée de la production des comptes de l'Etat, doit adapter son organisation conformément au cadre réglementaire comptable ainsi rénové.

Conscient des mutations à venir, le Bureau de l'ACTS, avec à sa tête M. Bakary DANSOKHO, a décidé de jouer sa partition dans la mise en œuvre des réformes induites par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA. A cet effet, il marque sa volonté de participer au renforcement des capacités de ses membres.

Par ailleurs, il a tenu à remercier M. Cheikh Tidiane DIOP qui a bien voulu honorer de sa présence encore une fois à cette rencontre. Pour le Président de l'Amicale « cela n'est qu'une marque de plus de la considération et de l'estime qu'il voue aux contrôleurs du Trésor ».

L'assemblée générale a dégagé des perspectives pour un meilleur avenir du contrôleur au sein de l'Administration du Trésor. Il s'agit, entre autres, d'organiser des ateliers de formation et de mettre en place un comité chargé d'aborder les questions relatives au plan de carrière des contrôleurs du Trésor.



Les participants à l'AGO de l'Amicale des contrôleurs du Trésor

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

**LE TRÉSOR PRÊT À OFFRIR DES SERVICES BANCAIRES DE QUALITÉ
À L'ENSEMBLE DE SES USAGERS**

La digitalisation des moyens de paiement, quels dispositifs pour la DGCP ? Tel fut le thème de la première édition des « Mercredis de l'Amicale » initiés par l'Amicale des Inspecteurs du Trésor du Sénégal (AITS), le mercredi 28 août 2019.

La cérémonie qui s'est déroulée à l'hôtel PULLMAN de Dakar fut présidée par le Secrétaire général du Ministère des Finances et du Budget, en présence du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Le thème de cette première rencontre du genre qui porte sur « la digitalisation des moyens de paiement, quels dispositifs pour la DGCP ? » fut développé par M. Saloum D I O P , Directeur de l'Informatique à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCP).



Rencontre de l'AITS présidée par Monsieur Abdoulaye SAMB, SG MFB (au centre). De gauche à droite : Mme Sokhna Mbaye DIOP (DAP), M. Cheikh Tidiane DIOP (DGCP), M. Mamadou DIOP (Président de l'AITS) et de M. Atassane DIA (TPE)

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général du Ministère des Finances et du Budget, Monsieur Abdoulaye SAMB, représentant le Ministre, a salué l'initiative de l'AITS d'avoir aménagé dans son agenda un cadre de réflexion et d'échanges. Abordant le thème, Monsieur Abdoulaye SAMB s'est dit heureux de « constater que la thématique choisie cadre parfaitement avec les orientations du Plan de Développement Stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2019-2023).

Face à la presse, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a déclaré que le Trésor veut faire un saut qualitatif et

aller vers la digitalisation de ses moyens de paiement, aussi bien en encaissement de recettes qu'en paiement de dépenses publiques.

A cet effet, ajouta-t-il, conformément aux instructions du Ministre des Finances et du Budget, la DGCP a prévu d'intégrer très bientôt dans ce périmètre de la digitalisation totale des moyens de paiement, le paiement des salaires des agents de l'Etat, le paiement des pensions ainsi que celui des bourses d'étudiants.

En effet, Monsieur Cheikh Tidiane DIOP a tenu à rappeler que le Trésor étant la « Banque de l'Etat », il se doit d'offrir aux

usagers un service de qualité. C'est pourquoi, depuis le 5 octobre 2016, le Trésor est connecté aux systèmes de paiement SICA-UEMOA

qui ont permis à la DGCP de raccourcir de façon considérable les délais de paiement de la dépense publique.

Selon M. le Directeur général, « l'enjeu aujourd'hui de ce projet de digitalisation, mis en place sous l'autorité du Ministre des Finances et du Budget, devrait permettre à terme, d'avoir une banque du Trésor qui devra être prête à offrir des services bancaires de qualité à l'ensemble des Sénégalais qui en exprimeront le besoin ».

TRESOR NEWS

ECHOS DU TRESOR

COLONIE DE VACANCES LES ENFANTS DU TRÉSOR AU ROYAUME CHÉRIFIEN

Dans le cadre de sa politique sociale en faveur du personnel, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a organisé, pour l'édition 2019, sa traditionnelle colonie de vacances à l'hôtel Kings Mehdiya du Maroc, dans la ville de Kenitra. Au total cent (100) colons, filles et garçons, âgés de 08 à 14 ans, ont visité du 25 juillet au 09 août le Royaume chérifien.

Axée sur le thème « Collectivités éducatives et capture du dividende démographique », l'édition 2019 de la colonie de vacances entre dans le périmètre des œuvres sociales du Trésor. En effet, le choix des colons s'est fondé sur des critères relatifs notamment à leurs résultats scolaires et à leur comportement en milieu

social ou familial.

Cette colonie de vacances des enfants du Trésor a enregistré également la participation d'équipes d'animations compétentes et impliquées, la mise en œuvre d'un projet pédagogique mêlant apprentissage et distractions, sans oublier le respect strict des règles de sécurité et des normes d'hygiène.

Dans le cadre des excursions, les colons ont eu à visiter la mosquée de Hassan II, le vieux port de Rabat, le Central Park de Casablanca où ils ont pu admirer le plus grand aquarium d'Afrique, les marchés de Medina à Casablanca et à Rabat pour du shopping.

La fête de clôture, présidée par le Directeur de l'Adminis-

tration et du Personnel, représentant le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, a été riche en couleurs. Les activités techniques manuelles traduites notamment par la réalisation d'importantes œuvres, ont permis de développer la créativité des enfants.

En définitive, le divertissement par les veillées nocturnes à thèmes et la découverte du patrimoine local et national dans les villes telles que Casablanca, Rabat et Marrakech ont contribué à la bonne ambiance de la colonie. Autant dire que le bref séjour des colons ne les a pas empêchés de s'épanouir pleinement dans un cadre agréable.



Allocation du Directeur général du Trésor avant le départ des colons

ALBUM PHOTOS COLONIE DE VACANCES



M^{me} le DAP à côté de la présidente de l'Amicale des femmes du Trésor



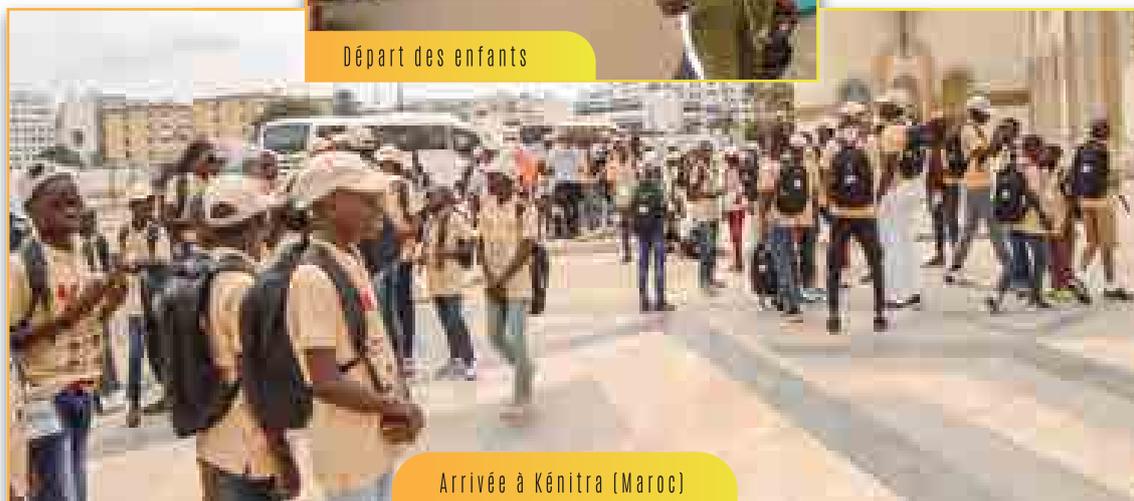
Allocution de la Présidente de l'AFTS



Arrivée à l'AIBD



Départ des enfants



Arrivée à Kénitra (Maroc)



Promenade des enfants



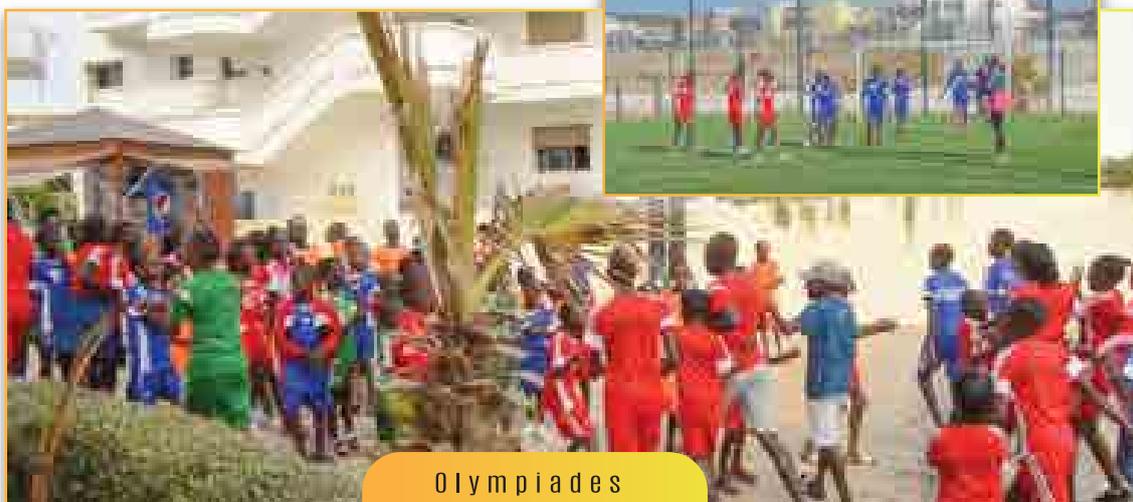
Atelier Chant



Levée des couleurs



Atelier de cordonnerie



Olympiades

« L'objectif de la stratégie de gestion de la dette est de combler le besoin de financement à moindres coûts et risques »



Monsieur Babacar CISSE, inspecteur principal du Trésor, est à la tête de la Direction de la Direction de la Dette publique (DDP) depuis sa création en 2011. Il est à l'aise pour expliquer à nos lecteurs la préparation, la coordination de la politique d'endettement public et sa mise en œuvre. Bref, les réalisations de son service.

Par ailleurs, M. CISSE a profité de cet entretien pour rendre un hommage appuyé à ses collaborateurs qui, par leur engagement et loyauté, ont permis à la DDP de prouver pour la deuxième fois consécutive, la conformité de son système de management de la qualité aux normes internationales. Le certificat ISO 9001 version 2015 attribué en 2018 a été confirmé à l'issue d'un audit de surveillance. Entretien.

Qu'est-ce qui a présidé à la création de la Direction de la Dette publique (DDP) ? et quelles sont ses principales missions ?

Aux termes du décret n°2011-516 du 12 avril 2011, portant création de la Direction de la Dette publique et de l'arrêté n° 010117 du 20 septembre 2011, portant organisation de la Direction de la Dette publique, la Direction de la Dette publique assure trois principales missions, à savoir :

- la préparation et la coordination de la politique d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette publique;
- la mise en œuvre de la stratégie d'endettement public ; et
- la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure publique et la gestion des systèmes d'information y afférents.

ZOOM SUR

LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

ECHOS

DU TRESOR

Ces missions sont déclinées comme suit :

Définir et coordonner la politique d'endettement et les interventions sur les marchés de capitaux.

1. d'élaborer la politique nationale d'endettement de façon cohérente avec les politiques budgétaires et monétaires, les objectifs de développement et les possibilités de financement au regard de la capacité financière de l'Etat;
2. de participer à la détermination des besoins de financement de l'Etat;
3. de conduire les opérations d'emprunt de manière à la fois en veillant à la viabilité harmonisée du portefeuille d'endettement de l'Etat avec un profil soutenable;
4. de définir les principes et règles d'intervention sur les marchés de capitaux et de réaliser des titres émis (le cas échéant, achetés, échangés, remboursés, annulés ou retirés d'une opération sur place en circulation);
5. de suivre l'évolution des marchés en vue de mieux assurer le montage d'intervention;
6. de définir et de mettre en œuvre une politique de communication en direction des investisseurs et autres acteurs du marché.

Suivre la mise en œuvre de la stratégie d'emprunt :

1. de participer aux négociations avec les bailleurs à travers l'examen des offres de financement ainsi que des projets de convention de financement de souscription ou de garantie adressées pour avis et/ou à leur établissement;
2. de participer au choix des conditions de mise en œuvre des conventions, des offres de financement et à la mobilisation des ressources y afférentes;
3. de préparer les émissions sur les marchés de capitaux locaux et internationaux (élaboration de notes, de la documentation de l'opération et suivi des relations avec les acheteurs impliqués);
4. d'établir les conventions de souscription de bons du Trésor;
5. de mettre en œuvre la politique de communication en direction des investisseurs et autres acteurs des marchés de capitaux.

Assurer la gestion administrative de la dette publique et des systèmes d'information y relatif

1. de collecter et d'organiser les informations relatives à la base de données de la dette publique (prêts, avances, avais et garanties) et de procéder à leur mise à jour régulière;
2. de suivre l'évolution des encours et échéances;
3. d'établir les informations statistiques à la demande des formes d'avis, au sein du cadre de publications régulières de bulletins ou de rapports;
4. d'établir et de transmettre les ordres de paiement et ordres de recettes aux comptables assignataires et d'en assurer le suivi;
5. d'examiner les réclamations et autres incidents de paiement;
6. de préparer les postiers d'ordonnement de régularisation.

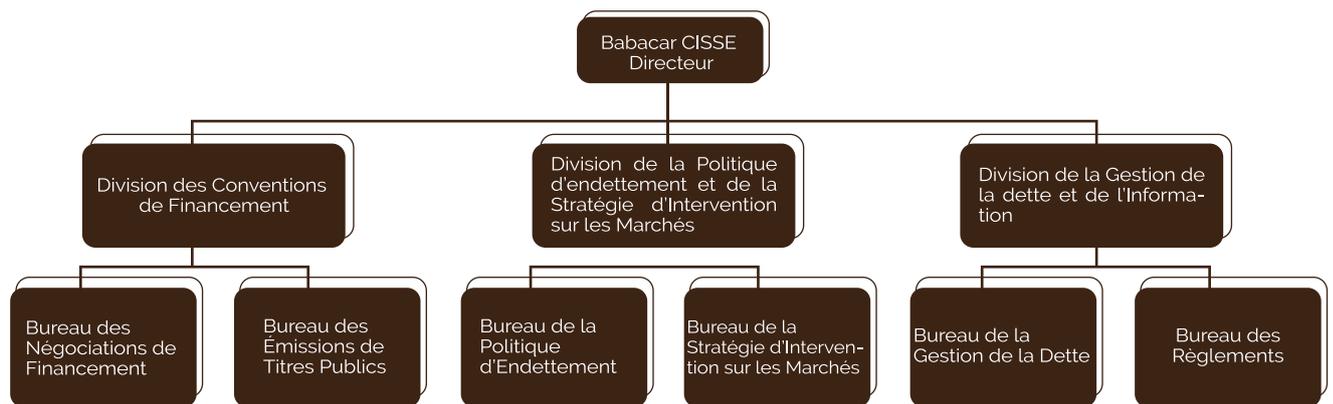
Comment la DDP est-elle organisée ?

Conformément aux textes cités supra, la Direction de la Dette publique est une direction à compétence nationale, placée sous l'autorité du Ministre chargé des Finances et rattachée à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

La Direction de la Dette publique est organisée autour de trois divisions que sont :

- la Division de la Politique d'Endettement et de la Stratégie d'Intervention sur les Marchés (DPESIM);
- la Division des Conventions de Financement (DCF); et
- la Division de la Gestion de la Dette et de l'Information (DGDI).



Quels sont les usagers ou clients de votre direction ?

Au regard de son rôle et de sa place dans le dispositif de gestion des finances publiques, la DDP s'est résolument engagée dans un système de management qualité (SMQ) suivant la norme ISO 9001 version 2015 qui accorde un volet important à la satisfaction des besoins et attentes des clients tant internes qu'externes à l'Administration. A cet effet, la DDP s'évertue, continuellement, à améliorer ses relations avec les entités avec lesquelles elle interagit. Je citerai, principalement :

- la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor avec laquelle la Direction de la Dette publique a conclu avec un contrat d'objectif et de performance qui, constitue une transposition et une imputation d'une partie des engagements souscrits par la DGCPT dans le cadre du PDSAT et du contrat de performance signé avec le Ministère;
- le personnel et les prestataires de services;

- la Trésorerie générale (TG), qui assure et comptabilise le paiement du service de la dette publique et l'encaissement des ressources d'emprunt hors prêts- projets;
- la Recette générale du Trésor (RGT), chargée du recouvrement de la dette rattachée;
- la Direction du Secteur parapublic (DSP), concernant le recours à l'endettement des entités du secteur public et le suivi de l'endettement des entreprises du secteur parapublic;
- la Direction du Secteur public local (DSPL), relativement à l'endettement des collectivités locales;
- la Direction de la Comptabilité publique (DCP), en vue de mettre en place et d'adapter, dans le cadre du droit positif interne, le corpus juridique portant dispositions relatives à la dette publique;
- la Division des Etudes économiques et des Statistiques (DEES), pour la prévision des flux de trésorerie;

ZOOM SUR

LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

ECHOS

DU TRÉSOR

- les services membres du Comité national de Dette publique (CNDP) dont la Direction de la Dette publique assure la présidence de la Commission technique ainsi que le Secrétariat Permanent;
- les acteurs et partenaires du marché de la dette publique, principalement l'Agence UMOA- Titres, qui assure la coordination des

interventions des Etats sur le marché régional des titres publics, les investisseurs, Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) du Sénégal, du FMI et de la Banque mondiale, des bailleurs bilatéraux, multilatéraux, les agences de notation qui mesurent le risque de crédit de l'Etat;



Quelles sont les caractéristiques communes des usagers de votre direction et quelles sont leurs principales attentes ?

Nos usagers sont des partenaires qui interagissent avec la Direction dans le cadre de la gestion de la dette publique. Ils expriment tous des besoins et attentes qui reposent sur la nature de nos relations qui commande une prise en charge diligente tout en étant adossée à une grande exigence en termes de qualité de service.

Pour la Direction générale, les attentes sont essentiellement liées au respect des engagements relatifs au Contrat d'Objectif et de

Performance notamment le traitement dans les délais des dossiers soumis pour examen, le reporting régulier et exhaustif sur l'évolution des agrégats, la pertinence des analyses et stratégies élaborées pour mieux aider à la décision sur les problématiques de gestion de la dette.

En ce qui concerne les comptables assignataires (Trésorier général et Receveur général), il s'agit d'échanges de situations sur la dette et de dossiers d'ordonnancement documentés pour justifier et aider à dénouer les paiements ou recouvrements y relatifs.

ZOOM SUR

LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

ECHOS

DU TRESOR

S'agissant des structures partenaires du Comité national de Dette publique (CNDP), les attentes sont relatives au renforcement de capacités (formation et sensibilisation sur la dette), à la participation aux travaux d'analyse sur la dette (Stratégie de dette à Moyen terme, analyse de viabilité de la dette), au partage d'informations financières sur la dette.

Quant aux entités bénéficiant de la garantie et/ou de la rétrocession, les attentes portent

sur l'instruction de la garantie et la préparation des accords de rétrocession.

Pour les autres partenaires notamment les investisseurs et les agences de notation, leurs attentes portent généralement sur le respect des engagements contractuels, le partage d'informations sur la dette (situation et évolution des agrégats) en termes d'orientations ou d'analyses (politique d'endettement, Stratégie de dette à Moyen terme, analyse de viabilité de la dette et bulletins statistiques).

Les résultats recueillis en 2019 comparativement à 2018, suite à l'enquête de satisfaction, ont permis de relever un niveau de satisfaction élevé à 75% et moyen pour 25%

Comment prenez-vous en charge les préoccupations des usagers de la DDP au quotidien ?

Conformément à la démarche qualité implémentée en règle d'or, la DDP identifie les besoins et attentes de ses clients actuels et potentiels en faisant des enquêtes de satisfaction, en participant à différentes rencontres professionnelles (rencontres transactionnelles ou avec des investisseurs ou bailleurs, échanges réguliers et soutenus avec l'Agence Umoa- Titres, avec les conseils financier, juridique ou de notation financière de l'Etat).

Les pilotes processus ainsi que l'ensemble du personnel de la DDP sont chargés de recueillir, enregistrer et évaluer la pertinence des besoins et attentes exprimés par les parties prenantes de la DDP. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier au moyen d'un tableau de bord.

La DDP s'assure que les performances sont mesurées et que les actions appropriées sont mises en œuvre. Ces données sont ensuite analysées et synthétisées dans un rapport permettant de valider l'adéquation du système de management de la qualité de la DDP avec les exigences spécifiées et de remédier aux éventuelles lacunes.

Par ailleurs, les réclamations clients font automatiquement l'objet d'une fiche de réclamations clients et sont traitées selon les prescriptions des procédures de gestion des non conformités et actions correctives.

A titre illustratif, les résultats recueillis en 2019 comparativement à 2018, suite à l'enquête de satisfaction, ont permis de relever un niveau de satisfaction élevé à 75% et moyen pour 25%. Ce résultat est réconfortant et met en évidence les efforts fournis par la DDP pour satisfaire ses clients.

ZOOM SUR

LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

ECHOS

DU TRÉSOR

La dette publique est souvent l'objet de débats passionnés. Globalement, quelle lecture faites-vous de cette situation ?

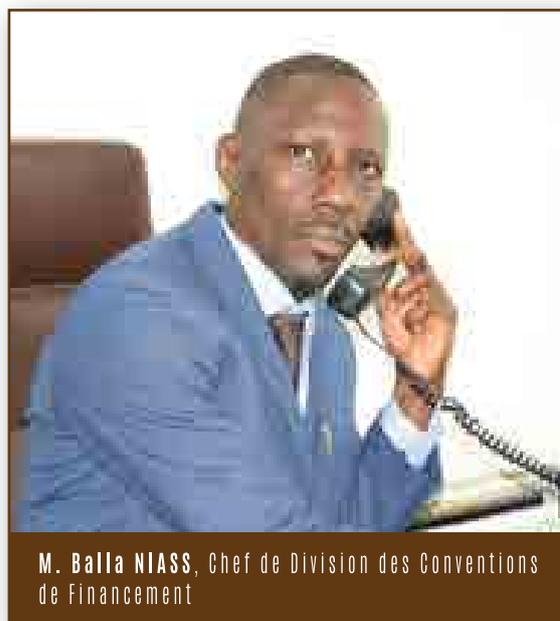
Effectivement, nous avons noté, que la dette publique fait l'objet de débats passionnés entretenus par plusieurs acteurs (économistes, hommes politiques ou simples citoyens). Cet intérêt tient, certainement, aux incidences sur nos finances publiques voire, au-delà, sur nos conditions de vie actuelles et futures car il s'agit d'une problématique intergénérationnelle. De ce point de vue, le débat est sans doute utile, instructif s'il est argumenté, documenté.

A cet égard, il est important de relever que dans un contexte de transparence marqué par l'adhésion du Sénégal à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD), des informations pertinentes sont disponibles sur la dette de l'Etat. Elles sont susceptibles d'éclairer l'opinion et de servir de base de travail pour ceux qui sont intéressés aux questions de dette.

Quelle est la composition de la dette du Sénégal, c'est-à-dire la part de la dette extérieure et des financements intérieurs bancaires et non bancaires ?

La dette publique est prédominée par la dette extérieure qui représente actuellement près de 90 %. Cette composante extérieure est dominée par la dette commerciale (39% tirée essentiellement par les eurobonds), suivie de la dette multilatérale (31%), de la dette bilaté-

rale (27%) et des crédits à l'exportation (2%). Quant à la dette intérieure qui représente près de 10 % de l'encours global, elle est dominée par les obligations du Trésor qui représentent 95 % dont 55% sont émis par adjudication et 45 % par appel public à l'épargne (y compris les sukus). Les autres emprunts notamment bancaires représentent 5 %.



M. Balla NIASS, Chef de Division des Conventions de Financement

Quel est le niveau de mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ?

Pour rappel, l'objectif de la stratégie de gestion de la dette est de combler le besoin de financement à moindres coûts et risques. Ainsi, le Sénégal continue de privilégier, dans la limite du disponible, d'abord les ressources concessionnelles présentant un niveau d'élément don d'au moins de 35%, ensuite les

“ Le Trésor ambitionne de se positionner au centre de la stratégie de l'Etat pour l'amélioration de la situation économique, sociale et financière ”

ressources semi-concessionnelles. Pour le comblement, le cas échéant, des gaps, il fait recours à des financements commerciaux, par placement privé ou au niveau des marchés de capitaux.

Il faut relever qu'aujourd'hui, dans un contexte de recherche de maîtrise des vulnérabilités liées notamment à la dette extérieure, le Sénégal a accentué son retour sur le marché régional des titres publics en 2019, avec des levées pour un montant global de 165 milliards à fin novembre représentant 15% du besoin global.

Egalement, en considération du volet « maîtrise des risques » (risque de change, risque de refinancement), des opérations de couverture assorties de garantie sont réalisées. C'est le cas cette année grâce à une garantie partielle accordée par la Banque africaine de Développement pour la couverture des risques de change associés aux Eurobonds émis en 2011 et 2017. Cette opération a permis également d'obtenir un meilleur lissage du service de l'eurobond de 2011 avec la nouvelle structure amortissable.

Quels sont les outils que vous avez mis en œuvre pour la gestion optimale de la dette publique ?

Dans le cadre de la gestion optimale de la dette, la DDP utilise des outils d'analyse pour mieux orienter les choix d'endettement. Il s'agit entre autres de la Stratégie de Dette à Moyen qui permet de définir la meilleure composition du portefeuille pour combler les besoins de financement annuels.

En outre, des exercices d'analyse de viabilité de la dette sont réalisées pour identifier et gérer les vulnérabilités liées à la dette et de s'assurer de la capacité de l'Etat de faire face

à ses engagements sans compromettre la viabilité des finances publiques.

De manière plus opérationnelle, des opérations de gestion de la dette sont initiées comme les options de couverture de change, de gestion active de la dette (rachat pour lisser le service de la dette).

Egalement, pour donner plus de visibilité aux opérations de l'Etat et afin de réduire les coûts d'emprunt, la DDP assure une prévisibilité des opérations d'endettement de l'Etat par l'élaboration d'un calendrier d'émission annuel révisable trimestriellement. Dans la même veine, une fonction de veille et de suivi du marché est développée ainsi qu'un plan de communication à l'endroit des investisseurs pour mieux orienter les choix de financement.

Quels sont les effets des résultats enregistrés par le Sénégal dans le cadre de la notation de sa dette publique ?

Dans un contexte marqué de plus en plus par le recours aux marchés (la qualité du crédit demeure un indicateur d'accès) pour le financement de son programme d'investissement, le Sénégal a opté pour une démarche transparente vis-à-vis des investisseurs en souscrivant à l'évaluation de deux agences de



M. Babacar Cisse

ZOOM SUR

LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

ECHOS

DU TRÉSOR

notation qui, appréciant le risque de solvabilité et d'un défaut du Gouvernement sur ses obligations (en monnaie locale et en devises). Les efforts du Sénégal en matière de consolidation de la croissance économique, de la stabilité des institutions et des performances



Mme Amy DIONE, Chef de Division de la Politique d'Endettement et de la Stratégie d'Intervention sur les Marchés

fiscales sont positivement sanctionnés par les notes obtenus auprès des agences de notation. Ainsi,

- en 2017 par l'agence MOODY'S qui fait passer sa note de B1 positif à Ba3 stable ;
- le 15 juin 2018 par l'agence STANDARD & POOR'S qui fait passer sa note de B+ avec une perspective stable à B+ avec une perspective positive.

L'amélioration de la notation du pays réduit le risque souverain et contribue au resserrement des différentiels de taux (caractéristique du risque pays déterminée relativement au taux payé l'émetteur de référence) et impacte favorablement les conditions

d'emprunt sur le marché international. L'Etat du Sénégal a pu ainsi, en 2018, émettre des eurobonds avec une tranche en euro sur 10 ans amortissable avec un taux de 4,75% et une tranche en dollar sur 30 ans à un taux de 6,75%.

Vous recevez régulièrement des missions d'audit et de notation dans la cadre de la gestion de la dette publique. Quel est le sens de ces exercices de notation ?

La DDP, à la faveur du Règlement n°09/2007/CMUEMOA et de l'avènement de la démarche qualité fait l'objet d'audits sous deux formes : interne (à l'administration) et externe (DEMPA et certification).

En effet, conformément au règlement précité qui stipule que les activités de gestion de la dette publique doivent annuellement l'objet de vérification externe, la Direction de la

Dettes publiques fait l'objet d'un audit annuel par la Direction du Contrôle Interne du Trésor depuis 2018. L'objectif est l'évaluation de la conformité des opérations d'endettement par rapport aux normes de gestion de la dette, de l'organisation institutionnelle ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés. Comparativement à l'audit de 2018, celle de 2019 révèle une nette amélioration avec un taux de réalisation des actions de 71,4%.

L'audit de l'Inspection générale effectuée en 2015 des Finances a permis d'établir la cartographie des risques qui a permis à la DDP de développer un plan d'action de mitigation des risques identifiés. Cette évaluation reprise par la DDP, en 2019 a permis de constater une avancée dans la maîtrise des risques.

Au titre des audits externes, il convient de relever que la Banque Mondiale a organisé en 2018, une mission d'audit DEMPA¹ pour évaluer les performances du gouvernement en matière de gestion de la dette de l'administration centrale. Les résultats de l'audit révèlent que globalement, le Sénégal a pris des mesures significatives en matière d'amélioration de la gestion de la dette publique depuis 2009, parmi lesquelles figurent :

- la création d'une unité de gestion de la dette, en l'occurrence la DDP ;
- des travaux analytiques relatifs à la Stratégie de Dette à Moyen terme et aux analyses de viabilité de la dette;
- la production et la publication de bulletins statistiques trimestriels et de rapports annuels sur la dette ;
- l'élaboration d'un manuel de procédures complet pour les fonctions de « front, middle et back office » et les descriptions de poste officielles ; et
- la disponibilité d'un personnel adéquatement formé.

Quant aux audits de certification, ils sont inhérents à la démarche qualité, et visent à déterminer l'adéquation du système de management qualité de DDP par rapport aux exigences légales et réglementaires et de la norme ISO 9001 version 2015.

Comme démarche stratégique, la DDP a déterminé ses enjeux externes et internes, pertinents par rapport à sa finalité et son orientation stratégique, qui influent sur sa capacité à obtenir les résultats attendus de son SMQ avec la mise en place de plans d'actions suivis.

Pour préserver l'aptitude, l'efficacité et l'amélioration du système de management, la

Direction évalue le SMQ à intervalle régulier ; ainsi, les revues de direction sont organisées au moins annuellement. Elles permettent de passer en revue la politique, l'ensemble du système de management et de fixer les objectifs pour améliorer la performance.

L'efficacité de tous les plans d'actions est mesurée avec les audits de certification.

La DDP vient de prouver, pour la deuxième fois consécutive, la conformité de son système de management de la qualité aux normes internationales en vigueur. En effet, le certificat ISO 9001 version 2015, qui lui a été attribué en 2018 a été confirmé à l'issue d'un audit de surveillance effectué ce jeudi 10 octobre 2019. Quel est le sens de cette confirmation ?

La confirmation de notre certificat ISO 9001 version 2015, à l'issue de l'audit de surveillance du 10 octobre 2019, atteste la consolidation et l'amélioration de la performance du système de management de la qualité implémenté à la DDP conformément à la norme ISO 9001 version 2015. Elle sanctionne les efforts ainsi que le système de pilotage mis en place pour l'atteinte des objectifs assignés à la DDP dans le cadre de la démarche qualité. C'est le lieu pour moi de magnifier l'engagement sans faille du personnel qui s'est approprié la démarche et n'a ménagé aucun effort pour obtenir cette confirmation et de remercier les autorités pour leur appui constant.



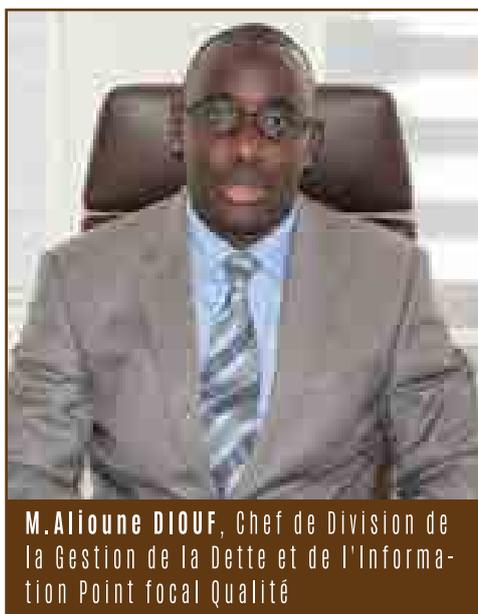
1 - L'outil DeMPA est une méthode d'évaluation des performances de la gestion de la dette publique au moyen d'un éventail complet d'indicateurs couvrant l'ensemble des fonctions de gestion de la dette publique

ZOOM SUR

LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

ECHOS

DU TRESOR



M. Alioune DIOUF, Chef de Division de la Gestion de la Dette et de l'Information Point focal Qualité

De façon pratique, quels sont les apports de la démarche qualité dans la mise en œuvre des activités de la DDP ?

La démarche qualité adoptée par la DDP a permis d'améliorer sensiblement, la qualité, l'organisation et la méthode de travail par un meilleur suivi des activités et la mesure des performances. Ainsi, le service rendu aux usagers a été bien apprécié au regard des résultats issus des enquêtes de satisfaction qui mettent en exergue des points forts notamment la disponibilité et la clarté des données, le délai de traitement des dossiers, la disponibilité et la compétence des interlocuteurs.

Egalement, il est noté une nette amélioration du climat social et des conditions de travail à la DDP, à la faveur de

l'impact de la certification.

Enfin, la certification a donné plus de visibilité à la Direction de la Dette publique qui devient le deuxième service Trésor et de l'Administration à être certifié.

Quelles sont les perspectives de la Direction de la Dette publique ?

La politique qualité implémentée à la DDP s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la ferme résolution des plus hautes autorités du pays à moderniser l'administration publique sénégalaise pour une meilleure satisfaction des besoins des citoyens-usagers ;
 - la définition d'un cadre de management stratégique de la DGCPPT à travers le Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) ;
 - la signature d'un contrat de performance pluriannuel; et
 - l'avènement des contrat d'objectif et performance entre la Direction générale et les direction.
- Ainsi, en s'inscrivant dans la démarche qualité, le Trésor ambitionne de se positionner au centre de la stratégie de l'Etat pour l'amélioration de la situation économique, sociale et financière en vue d'atteindre un cercle vertueux de la croissance durable. L'atteinte de ce but est subordonnée à une réingénierie des processus et à leur adaptation à l'exigence des usagers à disposer d'un service public accessible, ouvert, transparent et performant. Pour la réussite de cette réforme, l'objectif assigné à la DDP consiste à maintenir une haute capacité de gestion de la dette publique. Nous y travaillerons sans relâche.

“ La confirmation de notre certificat ISO 9001 version 2015, à l'issue de l'audit de surveillance, atteste la consolidation et l'amélioration de la performance du système de management de la qualité de la DDP ”

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE



Dans le cadre de l'application du décret n°2012-92 du 11 janvier 2012 portant plan comptable de l'état (PCE), le Ministre chargé des Finances a mis en place, par arrêté n°013282 du 13 août 2013, un comité national de pilotage des réformes budgétaires et financières. Le volet comptable de ces réformes est confié à un comité technique sectoriel présidé par le Directeur général de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

Par ailleurs, l'exigence de qualité implique le respect des normes, règles et procédures pour s'assurer que les états financiers établis, sont fidèles à ce qui est raisonnablement attendu de ceux qui sont en charge de leur production. L'enrichissement de la comptabilité de l'Etat se traduit par un changement, juridique culturel et paradigmatique profond :

- la comptabilité n'est plus uniquement l'affaire du comptable public ; elle est désormais partagée car le fait générateur relève de la compétence de l'ordonnateur ; il s'ensuit la déconcentration de la comptabilité générale, en vue de la rapprocher du fait générateur et des ordonnateurs ainsi que de leurs services gestionnaires¹ ;
- l'enjeu majeur de la qualité comptable est

conforté par le rôle non juridictionnel confié à la Cour des Comptes qui donne son avis sur le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion, sur la qualité des procédures comptables et des comptes². Le contrôle porte également sur la régularité et la sincérité des comptabilités ainsi que sur la matérialité des opérations qui y sont décrites³. La nouvelle approche de la comptabilité doit donc conduire à adopter une démarche proche de celle retenue par les entreprises du secteur privé et des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes :

Pour une meilleure approche méthodologique, les travaux du comité technique sectoriel ont été confiés à des sous-comités chargés respectivement du complément légal et réglementaire, de l'élaboration du bilan d'ouverture et de l'opérationnalisation du dispositif de contrôle interne comptable. Il est attendu de cet exercice d'appréhender les processus devant généralement permettre de s'assurer de la production des états financiers de qualité destinés à tous ceux qui ont un intérêt : autorités en charge de la gestion et du contrôle des finances publiques, partenaires techniques au développement, citoyens, etc.

1 - art. 183 décret RGCP

2 - art. 50 LOLF

3 - art. 43 Loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des Comptes

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

ECHOS
DU TRESOR

COMPLÉMENT DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

La mise en œuvre de la normalisation de la comptabilité passe par la création d'un référentiel comptable adapté au contexte et aux opérations de l'État.

A ce titre, le recueil des normes comptables de l'Etat¹ (RNCE) a été édité en mille exemplaires et a été largement diffusé. A travers ce document, il s'est agi d'appréhender la définition des normes présentant les règles applicables à l'élaboration des états financiers et permettant de donner une vue globale du patrimoine et de l'activité de l'État.



Présidium de l'atelier de sensibilisation des agents des régions de Dakar et Thiès sur la réforme comptable de l'Etat

En effet, la définition des composantes des états financiers, des faits générateurs de la comptabilisation, des règles d'évaluation et du niveau d'information à produire doit nécessiter des travaux d'analyse importants pour la définition des principes et méthodes comptables adaptés aux particularités de l'activité de l'État. Ce recueil est décliné en onze (11) livres composant la nouvelle instruction comptable. Les parties de l'instruction ci-après ont été prévalidées par le comité de rédaction. Elles portent sur :

- l'intégration des éléments dans le bilan d'ouverture ;
- les charges ;
- les produits ;
- les états financiers ;
- les immobilisations financières ;
- les engagements hors bilan ;
- les opérations de trésorerie ;
- les dettes financières et non financières ;
- les provisions pour risques et charges.



Participants à l'occasion de l'atelier

Les livres portant sur les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles sont en cours de prévalidation par le Comité de rédaction.

¹ - Arrêté n° 11195/MEFP/DGCPT/DCP/DR du 02 août 2016.

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

Par ailleurs, à la suite de l'harmonisation¹ du PCE à la Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE), la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances (LOLF), modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 et le décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique (RGCP) ont été également révisés pour les adapter aux nouvelles normes de gestion budgétaire et comptable. En effet, l'examen de ces principaux textes porteurs des réformes a révélé un certain nombre d'imperfections qu'il a fallu corriger.

Pour le cas spécifique de la LOLF, il s'agit notamment :

- du classement de certaines opérations budgétaires (prêts et avances) dans les opérations de trésorerie ;
- de la désignation du Ministre chargé des Finances comme ordonnateur unique des dépenses des Comptes spéciaux du Trésor (CST) alors que certains d'entre eux sont rattachés à d'autres Ministres qui doivent assurer l'ordonnancement des programmes corresponda

Pour le cas spécifique du RGCP, il s'agit notamment :

- de l'imprécision de la détermination des faits générateurs des opérations de recettes et de dépenses ;
- de l'imprécision de l'imputabilité de la responsabilité en matière de recouvrement entre le comptable chargé du recouvrement et le comptable principal de rattachement ;
- de la non-prise en compte des contrôles modulés en matière de dépenses prévus par la LOLF dans la logique de performance.



Photo de famille de l'atelier de sensibilisation des membres du Comité de Direction

¹ - Le travail de rapprochement a été effectué. Le projet de décret portant NBE est dans le circuit.

DOSSIER

ECHOS DU TRESOR

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

ELABORATION DU BILAN D'OUVERTURE

La démarche d'élaboration du bilan d'ouverture de l'État reste un projet de grande ampleur qui a nécessité la mise en place d'une démarche pragmatique et structurée. En effet, l'étendue des travaux à conduire pour l'État est très largement supérieure aux travaux habituellement menés par les structures privées qui changent de référentiel comptable dans la mesure où la mise en application des nouvelles normes comptables implique pour l'État le recensement et la valorisation d'actifs et de passifs qui n'avaient jamais été comptabilisés jusque-là.

Etant entendu qu'une telle réforme demeure un processus d'amélioration continue qui doit nécessairement s'inscrire dans le temps, la démarche retenue par le Ministère des Finances et du Budget a privilégié le recensement et l'évaluation des éléments significatifs



Vue sur la salle

(suivant notamment l'enjeu financier ou encore l'importance stratégique), dans une logique d'amélioration continue.

A titre illustratif, relativement au recensement et à la valorisation des éléments du passif, plusieurs travaux sont en cours de mise en œuvre. En effet, la Direction de la Comptabilité publique, la Direction de la Dette publique, la Recette générale du Trésor et la Trésorerie générale sont en voie de finaliser le recensement et de valoriser les dettes financières et les prêts rétrocedés sur la base des recommandations issues notamment de la première réunion du comité CGAF.

En outre, dans le cadre de la fiabilisation des comptes, les soldes de l'ensemble des comptes de dépôt (Trésorerie-passif) sont en voie d'être maîtrisés. Une avancée est notée avec la clôture des comptes bancaires dont les suspens doivent être dénoués.

Par ailleurs, au titre des dettes non financières, tous les comptes de tiers (fournisseurs, personnel, etc.) étant compris dans la trésorerie sont en cours de fiabilisation.

Pour les autres dettes de nature fiscale et douanière, les services concernés devront arrêter la situation exacte de celles-ci pour leur intégration au passif de l'Etat (certificat de détaxe par exemple).



DOSSIER

ECHOS DU TRESOR

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

Au titre des participations financières de l'Etat, leur recensement et leur intégration sont effectifs. Ces dernières sont fiabilisées et enrichies à leur valeur d'équivalence¹.

S'agissant du patrimoine immobilier de l'Etat (situé sur le territoire national), la DGID a finalisé la cartographie par GPS du patrimoine immobilier de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. La sous-commission recensement et évaluation logée à la DGID a fini de recenser et de valoriser une partie des bâtiments types.

S'agissant du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger, l'Inspection générale d'Etat (IGE) en relation avec des experts de la Direction du Cadastre a procédé à son recensement et sa valorisation. Les rapports sont produits et

mis à la disposition du Comité technique qui est en train de procéder à leur analyse. Toutefois, pour certains pays, les critères d'évaluation du patrimoine ne sont pas documentés. Or, cette documentation est nécessaire à l'intégration des immeubles dans le bilan de l'Etat à l'effet de mitiger les réserves lors de la certification des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes. Ainsi, à défaut de reprendre les missions pour les pays concernés, le sous-comité a invité les responsables de l'IGE à produire un rapport détaillé prenant en compte la liste exhaustive du patrimoine recensé et la méthodologie utilisée pour l'évaluation de ce dernier.

Concernant le parc automobile de l'Etat, il est déjà recensé et valorisé par la Direction du

Matériel et du Transit administratif (DMTA). Toutefois, il faut signaler que le rapport produit par le consultant a comptabilisé à tort quelques véhicules appartenant à des entités autonomes dans le patrimoine de l'Etat. Le travail d'élagage de ces derniers est en train d'être fait par le consultant.

S'agissant des matières durables et des stocks de l'Etat à l'intérieur du pays et ceux situés à l'étranger, le projet de TDR pour la sélection de cabinets chargés de leur recensement et leur valorisation ainsi que le tableau de prévision de dépenses sont finalisés. La mise en œuvre des travaux sera effectuée par des équipes composées d'agents de la DGCP et de la DMTA dès l'obtention d'un financement à cet effet.



¹ - La valeur d'équivalence d'une participation est égale à la quote-part détenue directement par l'Etat, des capitaux propres de l'entité concernée.

OPÉRATIONNALISATION DU DISPOSITIF D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

La nouvelle gestion publique place la qualité comptable au cœur du dispositif de la réforme des comptes de l'État et confie aux comptables publics la responsabilité du respect des procédures et des instructions comptables. La qualité comptable est ainsi mise en œuvre par un dispositif complet qui repose sur le découpage de l'activité de l'État en processus, l'analyse des risques par processus et la mise en place de plans d'actions correctifs.

Les nouvelles normes introduisent de nouveaux processus qui exigent de mieux formaliser les procédures existantes. Ainsi, la réforme comptable consolide les acquis de l'administration en matière de contrôle et intègre la démarche de simplification des procédures, constituant ainsi un nouveau levier de la réforme de l'État et de la recherche de la performance.

Les principaux risques identifiés sont relatifs notamment à ceux :

- provenant des défaillances dans l'organisation : lacunes dans la séparation des tâches, insuffisance des contrôles, défaillance des systèmes d'information, ...
- liés à l'absence ou l'insuffisance de la documentation des procédures : sans mode opératoire, les services peuvent être confrontés à des risques d'erreur importants.

Le renforcement du contrôle interne de l'État doit se réaliser au travers de trois actions principales.

Dans un premier temps, la documentation du contrôle interne comptable doit permettre de formaliser les normes de contrôle interne

appliquées à l'État. A cet effet, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a instruit le Directeur du contrôle interne de définir le cadre de référence du contrôle interne avec les ministères et de concevoir un référentiel de contrôle interne comptable (RCIC). Le contrôle interne ne se limite pas à la sphère comptable, elle constitue une démarche interministérielle qui concerne l'ensemble des gestionnaires et opérationnels et doit intégrer tous les processus au service de la qualité comptable, dont il est le principal levier d'amélioration.

Dans un deuxième temps, les normes de contrôle interne de l'État devront être complétées par une cartographie des risques comptables construite par processus. La démarche pilotée par la Direction du Contrôle interne consiste spécifiquement à établir l'organigramme fonctionnel et la matrice des risques comptables.



Atelier de sensibilisation des agents des régions de Dakar et Thiès

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

ECHOS

DU TRESOR

Pour y arriver, un certain nombre de travaux préparatoires sont entamés. Il s'agit notamment de la définition entre l'Etat et ses entités notamment du secteur parapublic du périmètre du bilan pour lequel une note de cadrage est en cours de rédaction. La définition du périmètre du bilan de l'Etat évitera de laisser en rade ou de comptabiliser doublement un élément de patrimoine à la fois par l'Etat et par l'entité.

Il s'agit également de la rédaction en cours des macros processus comptables qui décrivent les principales activités, leurs jalons et les interactions entre les différents acteurs concernés. Les rapports afférents aux six (6) macros processus identifiés par le comité mis en place par le Directeur général sont attendus durant la première quinzaine du mois de décembre 2019.

En outre, la DGCPT a entrepris l'élaboration d'un manuel type de comptable ministériel en perspective de la réorganisation du réseau comptable traduite notamment par l'érection de comptables ministériels.

Par ailleurs, le plan comptable de l'Etat a été totalement décimalisé au moins sur quatre positions de manière uniforme et a fait l'objet d'un commentaire détaillé au moins au niveau divisionnaire (4 positions).

Enfin, relativement aux travaux de fiabilisa-

tion des comptes, le Directeur général a mis en place un comité balance qui se réunit chaque mois, chargé de la fiabilisation des comptes et d'assurer la veille sur ces derniers. Pour ce faire, un plan de fiabilisation des comptes en cours de définition, devra aboutir à un plan ou une loi d'apurement en rapport avec la Cour des Comptes.

S'agissant de la troisième action, elle est relative à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation régulière au travers de l'audit interne. Cet audit interne en cours de mise en œuvre au sein de la DGCPT, sera un des facteurs-clés du dispositif de maîtrise des risques car devant évaluer de manière régulière la réalité du contrôle interne comptable, son efficacité ainsi que la bonne application des mesures prises pour corriger les risques identifiés. En effet, au-delà des constats réalisés dans le cadre des missions, l'audit interne aura aussi pour vocation d'apporter une réelle valeur ajoutée en proposant systématiquement des recommandations notamment sur la pertinence de l'organisation comptable en place et sur les procédures.

Pour y arriver, la DGCPT s'est engagée à développer au sein de ses équipes des compétences d'audit interne, équivalentes à celles dont pourrait disposer un certificateur.



Atelier de sensibilisation des agents des régions de Kaolack

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

ECHOS
DU TRÉSOR

MISE À NIVEAU DU CAPITAL HUMAIN

Un effort important de formation est en train d'être mené auprès des agents afin qu'ils soient en mesure d'appréhender les nouveaux concepts et les nouvelles procédures à déployer. A cet effet, cinq ateliers de sensibilisation sur la réforme comptable ont été organisés à Dakar, Mbour et Ziguinchor dans le cadre du premier volet de la série d'ateliers de vulgarisation de la nouvelle comptabilité de l'Etat.

L'objectif est de préparer les agents du Trésor à appréhender le changement de paradigme de la réforme nécessaire pour sa mise en œuvre adéquate. Ces ateliers qui ont vu la participation en dehors des membres du Comité de Direction (CODIR) de quatre-vingt-huit 88 inspecteurs du Trésor et 51 contrôleurs du Trésor ont permis à ces derniers d'appréhender les enjeux de la comptabilité d'exercice et son impact sur l'organisation ainsi que sur les missions des comptables publics et leur a permis d'assimiler la comptabilisation des opérations y afférentes.



De façon spécifique, pour chaque atelier, il a été proposé aux participants : un aperçu des réformes comptables pour rappeler le contexte et les principes normatifs de la nouvelle comptabilité de l'Etat mais aussi pour définir le modèle opérationnel de la nouvelle fonction comptable ;

- une étude comparative entre la comptabilité publique et la comptabilité privée pour mettre en évidence le passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité patrimoniale ;
- une présentation du recueil des normes comptables de l'Etat (RNCE) pour passer en revue les méthodes d'évaluation et de comptabilisation de chacune des 14 normes du RNCE ;
- un aperçu de l'apport du système d'information (SI) dans la réforme comptable

de l'Etat pour définir les caractéristiques, le champ d'application et le panorama du SI actuel et mettre l'accent sur le système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) qui devient le nouveau SI budgétaro-comptable ;

- un exposé sur la déconcentration comptable dans le cadre de la réforme des finances publiques pour apporter les justifications de la déconcentration comptable et indiquer les modalités de sa mise en œuvre ;
- une présentation du mode opératoire pour le bilan d'ouverture de l'Etat pour définir les actions à mettre en œuvre dans la phase préparatoire à l'initialisation du bilan d'ouverture (BO) de l'Etat, les modalités d'intégration des éléments du BO ainsi que les actions relatives à la phase post BO.



atelier de sensibilisation des agents des régions de Dakar et Thiès

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

ECHOS
DU TRÉSOR

Les travaux de chaque atelier sont parachevés par des cas pratiques proposés aux participants pour leur permettre d'appréhender de manière pratique les spécificités de la nouvelle comptabilité de l'Etat.

Relativement à la poursuite de la série de vulgarisation et de diffusion des techniques et pratiques de la nouvelle gestion publique, une série d'ateliers et séminaires de formation sont prévus pour préparer le top management et le personnel.

CHANGEMENT ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL

Dans le cadre du changement organisationnel et fonctionnel induit par la nouvelle gestion publique, la DGCPT s'est évertuée à analyser l'organisation actuelle du réseau comptable du Sénégal et à déterminer les pistes d'adaptation de la fonction comptable de l'État à la démultiplication des ordonnateurs pour atteindre la performance et la qualité comptable exigées par la réforme des finances publiques.

En effet, le nouveau cadre harmonisé des finances publiques marque une évolution profonde du système budgétaire caractérisée entre autres par la déconcentration du pouvoir d'ordonnancement du budget de l'Etat, la tenue des comptes de l'Etat conformément à des normes comptables inspirées de celles internationales et l'exigence de la qualité comptable pour la certification des comptes de l'Etat..

La prise en charge de toutes ces innovations nécessite une adaptation de l'organisation de la DGCPT qui joue un rôle central dans la mise en œuvre de la réforme.

A cet effet, la réorganisation proposée concerne aussi bien les services administratifs producteurs de normes que les services comptables de la DGCPT.

Relativement aux services administratifs, les modifications portent essentiellement sur la

redéfinition des missions des anciennes directions du Contrôle interne (DCI) et de la Comptabilité publique (DCP).

En effet, le contrôle interne qui était déterminant dans l'appellation de la DCI est immanent et s'inscrit même dans les processus opérationnels. Il s'agit d'un dispositif de maîtrise des risques internes aux organisations et non incarné par une entité extérieure de contrôle. Dès lors, il apparaît opportun que cette direction se positionne davantage sur l'audit tout en conservant les aspects de détection de fraudes. Par conséquent, il est proposé de la renommer Direction de l'Audit et du Contrôle chargée, entre autres, d'élaborer l'ensemble de la politique menée en matière d'audit, d'harmoniser et de normaliser les dispositifs de maîtrise des risques à la Direction générale, tant en administration centrale que dans l'ensemble des services déconcentrés.

A cet effet, elle devra, pour le compte du Directeur général et sous son autorité, évaluer et mettre à jour le dispositif de contrôle interne destiné à lui donner une assurance raisonnable sur la base des travaux d'audit du système de contrôle interne.



Atelier cadastre

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

ECHOS
DU TRÉSOR

Concernant la DCP, il est proposé de changer l'appellation mais aussi de revoir ses missions. Dans ce sens, l'appellation Direction de la Réglementation financière et de la Normalisation comptable (DRFNC) est retenue. Ainsi, elle sera le pôle juridique de la Direction générale qui se chargera de l'élaboration, en relation avec les autres directions concernées, de la réglementation financière applicable à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux autres organismes publics.

Cette centralisation de la fonction réglementaire permettra l'harmonisation et la convergence des régimes financiers et comptables de l'Etat avec ceux des autres organismes publics.

L'autre fonction importante de la DRFNC est l'activité de normalisation comptable qui doit accompagner la nouvelle comptabilité générale de l'Etat.

En effet, avec l'adoption des normes comptables de l'Etat (RNCE) et celle imminente des établissements publics à caractère administratif (EPA) sans compter celle prochaine du secteur public local, la DGCPT devient un normalisateur comptable de premier plan pour l'ensemble de la sphère publique. A ce titre, la DRFNC aura en charge, sous l'autorité du Directeur général, de conceptualiser, documenter, animer, coordonner et harmoniser la doctrine et la norme comptables pour l'ensemble de la sphère publique¹.

En ce qui concerne les services comptables, les propositions consistent essentiellement en la séparation des anciennes fonctions de Trésorier général et d'Agent comptable central du Trésor ainsi qu'en la création d'une Direction comptable des Institutions et de quatre (4) directions comptables ministérielles.

En effet, la nouvelle fonction comptable de l'Etat induite par le changement de para-

digmes et de dimensions exige une chaîne managériale comptable supervisée par un comptable suprême chargé de la mission de centralisation finale de la comptabilité de l'Etat (jouant la fonction de tête de réseau). Ainsi, avec le partage de la compétence comptable désormais consacré du fait de la translation du fait générateur de la comptabilité au niveau de l'ordonnateur ou du gestionnaire, le comptable centralisateur des comptes doit restituer l'unité de la comptabilité de l'Etat et assurer la reddition des états de synthèse comptables, budgétaires et financiers.

Ce pilotage de la fonction comptable de l'Etat et du réseau est une activité quotidienne tellement absorbante et prenante qu'il ne faille adjoindre au comptable assignataire des assignations budgétaires de recettes et/ou de dépenses qui peuvent demeurer au niveau des comptables ministériels.



Atelier cadastre

¹ - Comme le prescrit l'article 16 du Règlement général sur la Comptabilité publique (RGCP)

DOSSIER

REFORME DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT : POUR L'AMÉLIORATION DE LA FIABILITÉ ET DE LA PERTINENCE DE L'INFORMATION COMPTABLE

ECHOS

DU TRÉSOR

Ainsi, en le cantonnant dans des activités essentiellement comptables, il pourra jouer son rôle de pilote du réseau et de garant de la fonction financière et comptable de l'Etat comme évoqués supra. C'est dans ce sens qu'il est proposé de créer un poste comptable spécifique appelé Direction des Comptes publics.

L'autre aspect de la réorganisation des services comptables concerne la création d'une Direction comptable des Institutions et de quatre (4) directions comptables ministérielles. Cela résulte de la déconcentration du pouvoir d'ordonnancement du budget de l'Etat qui induit une démultiplication des ordonnateurs à laquelle l'organisation comptable au niveau central doit s'adapter.

A cet effet, la déconcentration comptable permet, avec la démultiplication des comptables principaux qu'elle implique, de rationaliser le volume d'opérations assigné à chacun d'eux et conséquemment :

- de réduire le délai de traitement des dossiers de dépense ;
- de fluidifier les rapports ordonnateurs/comptables ;
- de faciliter le rapprochement des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable¹.

Elle favorise par ailleurs la qualité comptable qui est une exigence de la réforme des finances publiques en ce qu'elle conditionne la certification des comptes de l'Etat qui est une nouvelle mission assignée à la Cour des Comptes.

Pour ce faire, la Direction comptable des Institutions sera chargée de l'exécution des opérations des institutions constitutionnelles et éventuellement de celles d'entités similaires qui lui seraient rattachées. Les directions comptables ministérielles seront chargées chacune de l'exécution des opérations du groupe de ministères qui lui est rattaché.



Vue des membres de l'équipe de formation

1 - *Tel que prévu par les articles 23 et 156 du Règlement général sur la Comptabilité publique*

C LIN D'ŒIL

ECHOS DU TRÉSOR

**RENCONTRE AVEC NÉNÉ MBOUP NDIAYE DIENG
INSPECTEUR DU TRÉSOR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
À LA RETRAITE : LA RIGUEUR EN BANDOULIÈRE**

“ Il faut s’armer de valeurs telles que l’éthique, l’honnêteté et la vigueur intellectuelle. ”

Entre Néné Mboup Ndiaye DIENG et l’Administration du Trésor, c’est du roc, du solide. C’est une relation cimentée depuis 1978. Après sa sortie de l’Ecole nationale d’Administration et de la Magistrature (ENAM, actuelle ENA), elle a gravi tous les échelons. Madame DIENG, le Trésor, elle le connaît sur le bout des doigts, avant de le quitter pour répondre, ailleurs, à l’appel du devoir. Cet inspecteur du Trésor de classe exceptionnelle a bien voulu revenir, dans cet entretien, sur sa vie professionnelle avec ses anecdotes, ses souvenirs et son regard de retraité sur l’Administration du Trésor.



Qui est Madame DIENG Néné Mboup Ndiaye ?

Je suis Inspecteur Principal du Trésor de classe exceptionnelle, à la retraite, mariée et mère de cinq (05) enfants. Je suis née à Fatick, d’un père Commis expéditionnaire et d’une mère ménagère. Mon père étant affecté par la suite à Thiès, j’ai fait mes études, du primaire à la Terminale dans cette ville aux deux (02) gares, que j’ai quittée après le Baccalauréat. En effet, je suis titulaire du BAC série D, d’une licence ès Sciences économiques de l’Université de Dakar et du Brevet de l’ENAM Section Trésor Promotion juillet 1978.

A quelle période avez-vous intégré l’Administration du Trésor ? Et quand l’avez-vous quittée ?

Après notre sortie de l’ENAM, en juillet 1978, notre promotion a été reçue par le Trésorier général de l’époque, M. Ousmane DIOP. Notre affectation dans les services centraux s’est ensuivie. Depuis, je n’ai quitté l’Administration du Trésor qu’en juillet 2000, suite à ma nomination en qualité de Directeur du Budget, service qui dépendait de la Direction générale des Finances (NDLR : actuelle Direction générale du Budget).

CLIN D'ŒIL

**RENCONTRE AVEC NÉNÉ MBOUP NDIAYE DIENG
INSPECTEUR DU TRÉSOR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
À LA RETRAITE : LA RIGUEUR EN BANDOULIÈRE**

Quelles sont les fonctions que vous avez eu à occuper ?

J'ai débuté ma carrière en tant qu'adjoint du Chef du Service comptable central de juillet 1978 à 1980. Ce service est en quelque sorte, l'ancêtre de l'actuelle Paierie générale du Trésor. Dans ce service étaient traités toutes les journées des dépenses de matériels, des contrats administratifs, des loyers conventionnés et celles des indemnités.

De 1980 à juin 1985, j'ai été au Service des Guichets du Trésor. D'abord, comme Chef de Service des Oppositions et du Service des Pensions,

ensuite, Responsable des Services de Guichets, regroupant les Oppositions, les Pensions et le Service des Dépôts et Consignations.

Par la suite, j'ai été nommée, tour à tour, Percepteur de Pikine de juillet 1985 à juin 1987 ; Percepteur Dakar-Source de 1987 à juin 1990 ; Percepteur Dakar-Port de juillet 1990 à Juin 1995 ; Receveur général du Trésor de juillet 1995 à juin 2000 ; Directeur du Budget de juillet 2000 à Décembre 2001 ; Directeur général des Finances de 2002 à Juin 2007 ; Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances de juin 2007 à juin 2012.

« Par excès de zèle (...)

j'aurais pu créer un grave incident. »

Je voudrais profiter de cet entretien pour remercier mes différents supérieurs hiérarchiques qui m'ont fait confiance en me nommant à ces postes. Je veux citer : les Premiers Ministres Mamadou Lamine LOUM et Cheikh Hadjibou SOUMARE, les Ministres Abdoulaye DIOP et Mme Aissatou Niang NDIAYE ainsi que le Trésorier général Ousmane DIOP.

Quels sont vos meilleurs souvenirs et les plus difficiles ?

Mes meilleurs souvenirs, en qualité de Percepteur, c'était quand je clôturais les gestions, avec un bon taux de recouvrement des impôts (Pikine) et droits de douane (Dakar – Port). Comme meilleurs souvenirs, je citerai également les soirs de nominations en Conseil des Ministres : les félicitations et encouragements des parents et amis. Cela nous motivait davantage, à aller de l'avant.

Comme souvenirs difficiles, je mentionnerai les indécidables de deux (02) caissiers, à Pikine et à Dakar Port ayant abouti à des auditions à la Gendarmerie et au Tribunal. Cela m'indisposait mais je ne pouvais pas m'y soustraire. C'était difficile.



De gauche à droite: M. cheikh Hadjibou SOUMARE (Ministre du Budget), M^{me} DIENG, M. Mor SALL (Directeur du Budget) et M^{me} DIAGNE (Directeur de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères)

Parmi vos activités professionnelles, lesquelles vous ont procuré le plus de satisfaction ?

Ce sont les réformes budgétaires menées au sein de la Direction générale des Finances et surtout l'implantation du SIGFIP (Système intégré de Gestion des Finances publiques). Cet outil informatique a permis de faciliter la préparation du budget, ainsi que le suivi de son exécution.

C LIN D'ŒIL

**RENCONTRE AVEC NÉNÉ MBOUP NDIAYE DIENG
 INSPECTEUR DU TRÉSOR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
 À LA RETRAITE : LA RIGUEUR EN BANDOULIÈRE**

Pouvez-vous revenir sur quelques faits anecdotiques inoubliables au cours de votre carrière ?

C'est quand j'ai rejeté le dossier de renouvellement de la Caisse d'avances de la Présidence de la République par excès de zèle, pouvait-on dire. Avec le Secrétaire général de la Présidence de la République de l'époque, j'aurais pu créer un grave incident, n'eût été l'intervention rapide du Trésorier général, qui m'a sermonné et rappelé à l'ordre. La leçon a été bien apprise.

L'autre anecdote, c'est quand je suis rentrée un jour à la maison à l'heure du « xëdd », je revenais

Quelles sont vos activités après la retraite ?

Je n'ai pas d'activités particulières lucratives. Actuellement, je me consacre beaucoup plus à la famille. Etant donné que je suis plus disponible qu'avant, les visites et les rencontres familiales sont plus fréquentes. Néanmoins les contacts avec certains collègues et autres connaissances sont toujours maintenus. Je fais également un peu de lecture (livres et journaux) et voyage peu souvent hors du pays.

Avec le recul, quel regard portez-vous sur l'Administration du Trésor ?

Il y a eu beaucoup de changements avec les réformes survenues au sein des régies financières et l'Administration du Trésor n'a pas été en reste. Elle est actuellement en pleine mutation mais les défis de modernisation des services et de renforcement des capacités sont toujours là. Les réflexions doivent donc se poursuivre, au sein des Amicales par exemple, et des propositions concrètes soumises aux autorités de tutelle.

Avez-vous une vie associative auprès des structures sociales ?

Non. Par contre, je dirige une association familiale qui prône l'entraide et la solidarité. J'en suis la Secrétaire générale.

Quels conseils donneriez-vous à vos cadets ?

Il faut s'armer de valeurs telles que l'éthique,

de l'Assemblée nationale où le Budget était en cours d'examen, en séance plénière. Tout le monde était déjà réveillé et je ne pouvais que me joindre à eux et continuer ainsi ma veillée. Et c'est avec grande difficulté que j'ai pu assister à la reprise des travaux à 09h à l'Assemblée nationale. Heureusement, l'année suivante, en 2002, les textes portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale, ont été modifiés. Entre autres modifications, il est stipulé à l'article 62 dudit règlement, que : « pour raison d'efficacité, les travaux en séance plénière et des commissions ne peuvent aller au-delà de minuit ».



l'honnêteté et la vigueur intellectuelle. L'expérience au sein de l'Administration du Trésor est exaltante et très enrichissante. Ce qu'il faut toujours conserver c'est le grand respect de la déontologie, un engagement sans faille et un grand dévouement à la cause publique.

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS
DU TRÉSOR

NOMINATION D'AGENTS DE LA DGCPT

Monsieur Abdoulaye SAMB, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°608 864/H, précédemment Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est nommé Secrétaire général du ministère des Finances et du Budget ;

Monsieur Ibrahima DIENG, Inspecteur du Travail et de la Sécurité Sociale, matricule de solde n°515 700/B, précédemment Chef de la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale à la Direction de l'Administration et du Personnel de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor, est nommé Directeur des Ressources humaines au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Monsieur Moussa TOURE, Inspecteur du Trésor, matricule n°606.901/B, précédemment Trésorier Payeur Régional de Kaolack, est nommé Directeur de la Monnaie et du Crédit à la Direction générale du Secteur Financier et de la Compétitivité du MFB (**décret n°2019-1490 du 18 septembre 2019**) ;

NOMINATION DE PERCEPTEUR

Monsieur Mohamadou Mactar DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°518 777/E, précédemment Chef de la Division du Suivi, des Statistiques et des Etudes à la Direction du Secteur Parapublic est nommé Percepteur de Mbour, en remplacement de Monsieur Moussa MBAYE appelé à d'autres fonctions (**Arrêté n°22616 du 22 août 2019**).

NOMINATION DE CHEFS DE DIVISION ET DE FONDE DE POUVOIRS A LA DGCPT

Madame Amy DIONE, Inspecteur du Trésor, matricule n°611.523/Z, est nommée Chef de la Division de la Politique d'Endettement et de la Stratégie d'intervention sur les marchés à la Direction de la Dette Publique de la DGCPT (**Arrêté n°22309 du 16 août 2019**);

Monsieur Alioune DIOUF, Inspecteur du Trésor, matricule n°624.522/C, est nommé Chef de la Division de la Gestion de la Dette et de l'Information à la Direction de la Dette Publique de la DGCPT (**Arrêté n°22309 du 16 août 2019**) ;

Monsieur Amadou Oury BA, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°606.875 / F, est nommé Chef de la Division du Suivi, des Statistiques et des Etudes à la Direction du Secteur Parapublic de la DGCPT (**Arrêté n°24200 du 4 octobre 2019**) ;

Monsieur Serigne FALL, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°624.465 / E, précédemment Chef de la Division des Relations Institutionnelles à la Direction du Secteur Parapublic, est nommé Chef de la Division du Portefeuille au sein de la même Direction (**Arrêté n°24201 du 4 octobre 2019**) ;

Madame Arame DOUKE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°611.507/F, est nommée Chef de la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale à la Direction de l'Administration et du Personnel de la DGCPT (**Arrêté n°24202 du 4 octobre 2019**) ;

Madame Bassine THIARE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°611.508 / G, est nommé Chef de la Division des Relations institutionnelles à la Direction du Secteur Parapublic de la DGCPT (**Arrêté n°24200 du 4 octobre 2019**) ;

Monsieur El Hadji Madiop NDOUR, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°661.339/H, est nommé Fondateur de pouvoirs du Trésorier Payeur régional de Fatick (**Arrêté n°25792 du 14 novembre 2019**).

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS

DU TRESOR

AFFECTATION DE CONTROLEURS DU TRESOR

(Note de service n°54/MFB/DGCPT/DAP du 17 juillet 2019)

Prénoms & Noms	Mle de solde	Poste précédent	Poste d'affectation
Oumou Khaïry DIOP	634 399/0	Paierie générale du Trésor (PGT)	Recette générale du Trésor (RGT)
El Hadji Gorgui Delmason TOURE	625 074 /L	Paierie de Rufisque	Paierie générale du Trésor (PGT)
Seydou Nourou TRAORE	618 146/J	Trésorerie Paierie régionale de Tambacounda	Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE)
Omar DIOUF	625 070/P	Perception de Dakar Port	Direction de l'Informatique
Abdourahmane NIANG	634 393/J	Trésorerie Paierie régionale de Kaolack	Trésorerie Paierie régionale de Thiès
Andele NDOUR	661 411/C	Perception de Dagana	Trésorerie Paierie régionale de Kaolack
Ouseynou Makhtar DIAGNE	653 080/L	Trésorerie Paierie régionale de Kolda	Paierie de Rufisque
Youssou DIOP	602 386/G	Recette Perception municipale de Thiès	Perception de Dakar Port
Momar Code Sokhna KAMISSOGO	634 414/Z	Direction de l'Administration et du Personnel	Direction de l'Informatique
Mamadou Dian DIALLO	616 078/J	Direction de l'Administration et du Personnel	Direction du Secteur public local
Talibouya DIANKO	634 410/D	Recette générale du Trésor (RGT)	Paierie générale du Trésor (PGT)
Djibril SECK	625 068/G	Paierie générale du Trésor (PGT)	Agence comptable des grands Projets (ACGP)
Serigne Mai DIOP	653 073/H	Trésorerie Paierie régionale de Thiès	Recette Perception municipale de Thiès

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS
DU TRÉSOR

AFFECTATION DE CONTRÔLEURS DU TRÉSOR

Monsieur Amady BDIANE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°604.969/B, précédemment en service à la Direction du secteur Parapublic, est affecté à la Trésorerie Générale (**note de service n°77-MFB-DGCPT-DAP du 6 août 2019**) ;

Monsieur Cheikh FAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°517.872/H, précédemment en service à la Direction du secteur Parapublic, est affecté à la Recette Générale du Trésor (**note de service n°78-MFB-DGCPT-DAP du 6 août 2019**) ;

NOMINATION D'AGENTS COMPTABLES DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES

Monsieur Mansour NDIAYE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 604 126/E est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal aux Emirats arabes unis, en remplacement de Monsieur Amadiouf FAYE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire (**arrêté n°17630 du 12 juillet 2019**) ;

Monsieur Mouhamadou DIALLO, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°653 076/E est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal aux Etats Unis d'Amérique, en remplacement de Monsieur Ousmane SENE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire (**arrêté n°17631 du 12 juillet 2019**) ;

Monsieur Muhammad Mustapha NDIAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°620 754/B est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République du Ghana, en remplacement de Monsieur Papa Aly SAMB, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire (**arrêté n°17632 du 12 juillet 2019**) ;

Monsieur Cheikh Tidiane NIANG, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 603 576/E est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en Fédération de Malaisie, en remplacement de Monsieur Djiby DEM, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire (**arrêté n°17633 du 12 juillet 2019**) ;

Monsieur Mactar CISSOKHO, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 653 072/I est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République de Côte d'Ivoire, en remplacement de Monsieur Mamadou HANE rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire (**arrêté n°17634 du 12 juillet 2019**) ;

Monsieur Papa Daouda Mboth FAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 661 401/O est nommé Payeur auprès de l'Ambassade du Sénégal en République de Cap vert, en remplacement de Monsieur Doudou WADE, rappelé à l'administration centrale pour fin de séjour réglementaire (**arrêté n°17635 du 12 juillet 2019**).

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS
DU TRÉSOR

NOMINATION D'AGENTS COMPTABLES DANS LES ORGANISMES PUBLICS

Monsieur Serigne Maï DIOP, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°653 073/H, est nommé Agent comptable du Centre régional des Œuvres universitaires sociales (CROUS) de Ziguinchor (arrêté n°19603/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Birame DIOUF, Ingénieur en Finances, est nommé Agent comptable de l'Agence régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis (arrêté n°19604/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Abdoulaye SANE, est nommé Agent comptable de l'Agence régionale de Développement (ARD) de Kaolack (arrêté n°19605/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Mamadou KAMARA, Comptable, est nommé Agent comptable de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Sédhiou (arrêté n°19606/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Malang MANE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 620751/A, est nommé Agent comptable du Centre de Formation judiciaire (CFJ) cumulativement avec ses fonctions d'Agent comptable de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) (arrêté n°19607/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Mouhamadou Kisma SAKHO, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°624 539/C, est nommé Agent comptable de l'Agence des Aéroports du Sénégal (ADS) (arrêté n°19608/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019 modifiant l'arrêté n°0001536/MEFP/DGCP-T/DSP du 28 janvier 2019);

Monsieur Amadou SOW, Economiste, matricule de solde n° 645 121/G, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier Abass NDAO (arrêté n°19609/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Abdou BA, Cadre de gestion, matricule de solde n° 606 114/H, est nommé Agent comptable de l'Etablissement public de Santé hospitalier de niveau 1 de Mbour (arrêté n°19610/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur El Hadji Oumar Moussé DIOP, Agent de recouvrement, matricule de solde n° 619 320/M, est nommé Agent comptable du Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie (CNAO) (arrêté n°19611/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Amadou KANTE, Comptable, matricule de solde n° 612 264/G, est nommé Agent comptable de l'Hôpital régional El Hadji Ibrahima NIASS de Kaolack (arrêté

n°19612/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Samba Oumar THIAM, Economiste, matricule de solde n° 518.516/B, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional de Kolda (arrêté n°19613/MFB/DGCPT/DSP du 19 juillet 2019);

Monsieur Abdou Karim SOCK, Planificateur, est nommé Agent comptable du Conseil économique, social et environnemental (CESE) (arrêté n°20599/MFB/DGCPT/DSP du 26 juillet 2019);

Monsieur Papa Magatte NDIAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°608.590 / R, est nommé Agent comptable de l'Agence de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat (AGPBE) (arrêté n°21881/MFB/DGCP-T/DSP du 2 août 2019);

Monsieur Mamadou TINE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°620.763/Z, en service à la Trésorerie Paierie régionale de Thiès, est nommé cumulativement à ses fonctions, Agent comptable par intérim, de l'Agence régionale de Développement de Thiès (Arrêté n°24195 du 4 octobre 2019);

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS

DU TRÉSOR

Monsieur Baïdy ANNE, Archiviste - documentaliste, matricule de solde n°619.541/L, précédemment en service à la Direction de la Dette Publique de la DGCPT, est nommé Agent comptable du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal – Japon (CFPT-SJ) (**Arrêté n°24197 du 4 octobre 2019**) ;

Madame Ndeye Penda DIAGNE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°513.004/C, précédemment Agent comptable de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), est nommée Agent comptable de l'Agence de Développement Local (ADL) (**Arrêté n°24198 du 4 octobre 2019**) ;

Monsieur Basile Diomaye FAYE,

Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°620.746/E, précédemment Chef du Bureau des Stratégies de Gestion du Portefeuille à la Direction du Secteur parapublic de la DGCPT, est nommé Agent comptable de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) (**Arrêté n°24199 du 4 octobre 2019**) ;

Monsieur Malang MANE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°620.751/A, est nommé Agent comptable de l'Ecole nationale de Cybersécurité (ENC) cumulativement à ses fonctions d'Agent comptable de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) et du Centre de Formation judiciaire (CFJ) (**Arrêté n°24204 du 4 octobre 2019**) ;

Monsieur Alioune Badara DIOP, Agent de recouvrement, matricule de solde n°618.097/O, précédemment Agent comptable du Centre de référence Roi BAUDOIN de Guédiawaye, est nommé Agent comptable de la Maison de la Presse (MP) (**Arrêté n°25789 du 14 novembre 2019**) ;

Madame Rehiyana DE, Comptable, matricule de solde n°633.333/C, précédemment Agent comptable de l'Agence nationale de la Grande Muraille verte (ANGVM), est nommée Agent comptable de l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte (ASERGMV) (**Arrêté n°25793 du 14 novembre 2019**).

AFFECTATION D'AGENTS DE LA DGCPT

Monsieur Badara KEBE, Agent de recouvrement, matricule de solde n°637.369/D, précédemment en service à la Recette Perception de Dakar Plateau, est affecté à la Recette générale du Trésor (**note de service n°62/MFB/DGCPT/DAP du 29 juillet 2019**) ;

Madame Salla KANE, Institutrice, matricule de solde n°511.217 / C, précédemment en service à la Trésorerie Paierie pour l'Etranger est affectée à la Perception de Mbour (**note de service n°68/MFB/DGCPT/DAP du 31 juillet 2019**) ;

Madame Darietou NDIAYE, Secrétaire de direction, matricule de solde n°604.518 / B, précédemment en service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est mutée au cabinet du Ministre des Finances et du Budget (**note de service n°69/MFB/DGCPT/DAP du 31 juillet 2019**) ;

AFFECTATION

D'AGENTS DE LA DGCPT NOTES DE SERVICE

ECHOS
DU TRÉSOR

Monsieur Moussa DIAGNE, Chauffeur, matricule de solde n°680.572 / B, précédemment en service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est muté au cabinet du Ministre des Finances et du Budget (**note de service n°70/MFB/DGCPT/DAP du 31 juillet 2019**)

Monsieur El Hadji Amadou Diop YAGUE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°616.331/J, réaffecté à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est provisoirement affecté à la Direction de la Comptabilité Publique (**note de service n°87-MFB-DGCPT-DAP du 26 août 2019**) ;

Monsieur Boubacar KONATE, Conseiller en planification, matricule de solde n°603.045/Z, réaffecté à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est provisoirement affecté à la Direction du Secteur parapublic (**note de service n°89-MFB-DGCPT-DAP du 26 août 2019**) ;

Madame Mahé SENE, Secrétaire de direction, matricule de solde n°662.901 / H, est affectée à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor par **note de service n°0144/MFB/DRH/DGC du 31 juillet 2019**.

Madame Khardiata NGOM, Secrétaire de direction, matricule de solde n°505.332/H, précédemment en service à la Recette générale du Trésor, est affectée à la Trésorerie Générale (**note de service n°76-MFB-DGCPT-DAP du 5 août 2019**) ;

Madame Solange NDIONE, Secrétaire de direction, matricule de solde n°619.488/J, précédemment en service à la Trésorerie Générale, est affectée à la Direction de la Dette publique (**note de service n°79-MFB-DGCPT-DAP du 6 août 2019**) ;

Madame Penda LY, Agent administratif, matricule de solde n°654.862/A, précédemment en service à la Paierie Générale du Trésor, est affectée à la Recette Générale du Trésor (**note de service n°83-MFB-DGCPT-DAP du 8 août 2019**) ;

Monsieur Dame NGOM, Agent de service, matricule de solde n°694.110/A, précédemment en service à la Direction de l'Administration et du Personnel, est affecté à la Recette Perception de Dakar Plateau.

DECORATION 2019 D'AGENTS DE LA DGCPT

Prénoms & Noms	Fonction	Poste
Bassirou TALL	Inspecteur principal du Trésor	CT du DGCPT
Tamsir Oumar FALL	Ingénieur en informatique	Chef de la Division Informatique financière à la DI
Seynabou DIAWARA	Agent d'administration à la retraite	
Ndèye Penda SALL	Commis d'administration	Trésorerie Générale

INFO UTILE

MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

ECHOS DU TRESOR

Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité dans le monde : il meurt chaque année plus de personnes en raison de maladies cardio-vasculaires que de toute autre cause.

On estime à 17,7 millions le nombre de décès imputables aux maladies cardio-vasculaires, soit 31% de la mortalité mondiale totale. Parmi ces décès, on estime que 7,4 millions sont dus à une cardiopathie coronarienne et 6,7 millions à un Accident vasculaire cérébral (AVC) (chiffres 2015).

Plus des trois quarts des décès liés aux maladies cardiovasculaires interviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Sur les 17 millions de décès survenant avant l'âge de 70 ans et liés à des maladies non transmissibles, 82% se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire et 37% sont imputables aux maladies cardiovasculaires.

Il est possible de prévenir la plupart des maladies cardiovasculaires en s'attaquant aux facteurs de risque comportementaux (tabagisme, mauvaise alimentation et obésité, sédentarité et utilisation nocive de l'alcool) à l'aide de stratégies à l'échelle de la population.

Les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires ou exposées à un risque élevé de maladies cardiovasculaires (du fait de la présence d'un ou plusieurs facteurs de risque comme l'hypertension, le diabète, l'hyperlipidémie ou une maladie déjà installée) nécessitent une détection précoce et une prise en charge comprenant soutien psychologique et médicaments, selon les besoins.

Que sont les maladies cardiovasculaires ?

Les maladies cardiovasculaires constituent un ensemble de troubles affectant le cœur et les vaisseaux sanguins, qui comprend :

- les cardiopathies coronariennes (touchant les vaisseaux sanguins qui alimentent le muscle

cardiaque) ;

- les maladies cérébrales-vasculaires (touchant les vaisseaux sanguins qui alimentent le cerveau) ;

- les artériopathies périphériques (touchant les vaisseaux sanguins qui alimentent les bras et les jambes) ;

- les cardiopathies rhumatismales, affectant le muscle et les valves cardiaques et résultant d'un rhumatisme articulaire aigu, causé par une bactérie streptocoque

- les malformations cardiaques congénitales (malformations de la structure du cœur déjà présentes à la naissance) ;

- les thromboses veineuses profondes et les embolies pulmonaires (obstruction des veines des jambes par un caillot sanguin, susceptible de se libérer et de migrer vers le cœur ou les poumons).

Les infarctus et les accidents vasculaires cérébraux sont généralement des événements aigus et sont principalement dus au blocage d'une artère empêchant le sang de parvenir au cœur ou au cerveau. Leur cause la plus courante est la constitution d'un dépôt gras sur les parois internes des vaisseaux sanguins alimentant ces organes. Les accidents vasculaires cérébraux peuvent aussi résulter du saignement d'un vaisseau sanguin cérébral ou de caillots.



Quels sont les facteurs de risque?

Les principaux facteurs de risques des cardiopathies et des AVC, sont une mauvaise alimentation, un manque d'activité physique, le tabagisme et l'usage nocif de l'alcool.

Les effets des facteurs de risque comportementaux peuvent se traduire chez les personnes par une hypertension, une hyperglycémie, une hyperlipidémie, le surpoids et l'obésité. Ces derniers peuvent être évalués dans les établissements de soins de santé primaires et ils sont le signe d'un risque accru d'infarctus, d'accident vasculaire cérébral, de défaillance cardiaque et d'autres complications.

Quels sont les symptômes courants ?

Il est fréquent qu'une maladie cardiovasculaire touchant les vaisseaux sanguins ne donne aucun symptôme. Un infarctus ou un AVC sont parfois le premier signe de la maladie sous-jacente. Un infarctus peut provoquer notamment les symptômes suivants :



- douleur ou gêne dans la partie centrale de la poitrine;
- douleur ou gêne au niveau des bras, de l'épaule gauche, des coudes, de la mâchoire ou du dos.

En outre, la personne peut ressentir des difficultés à respirer ou un essoufflement, éprouver un malaise ou vomir, avoir des sensations vertigineuses ou s'évanouir, être prise de sueurs froides ou pâlir. La probabilité de ressentir des difficultés respiratoires ou des nausées, de vomir ou encore

d'éprouver une douleur à la mâchoire ou au dos, est plus forte pour les femmes.

Le symptôme le plus courant d'un AVC est une sensation de faiblesse soudaine au niveau de la face, du bras ou de la jambe, le plus souvent sur un seul côté du corps. Un AVC peut aussi provoquer l'apparition brutale des symptômes suivants:

- engourdissement de la face, du bras ou des jambes, en particulier d'un seul côté du corps;
- confusion, difficultés à parler ou à comprendre un discours;
- difficultés visuelles touchant un œil ou les deux;
- difficultés à marcher, étourdissement, perte d'équilibre ou de coordination;
- céphalées sévères sans cause connue et syncope ou perte de conscience.

Les personnes présentant ces symptômes doivent immédiatement consulter un médecin.

Quelles sont les mesures préventives ?

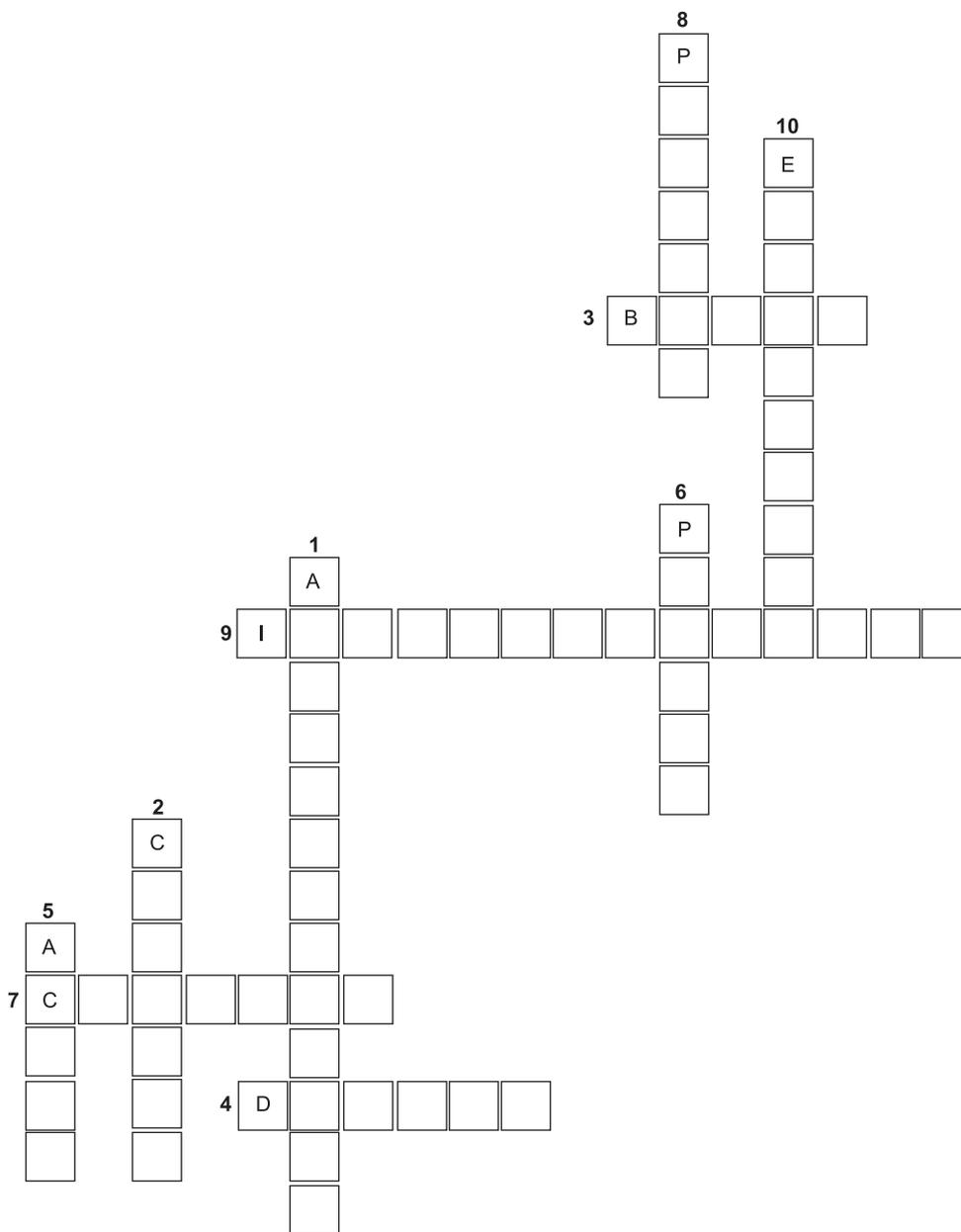
On a constaté que cesser de fumer, réduire l'apport en sel dans son alimentation, consommer des fruits et des légumes, pratiquer une activité physique régulière et éviter l'usage nocif de l'alcool permettaient de réduire le risque de maladie cardiovasculaire. En outre, le traitement médicamenteux du diabète, de l'hypertension et de l'hyperlipidémie peut s'avérer nécessaire pour diminuer le risque cardiovasculaire et prévenir les infarctus et les AVC. Les politiques de santé, qui créent des conditions propices pour qu'il soit à la fois abordable et possible de faire les bons choix en matière de santé, sont essentielles pour inciter les populations à adopter un comportement sain et à s'y tenir.

Il existe aussi un certain nombre de déterminants sous-jacents des maladies cardiovasculaires. Ils proviennent des principales évolutions sociales, économiques et culturelles (la mondialisation, l'urbanisation et le vieillissement de la population). D'autres déterminants des maladies cardiovasculaires sont la pauvreté, le stress et les facteurs héréditaires.

Mots croisés

COMPTABILITÉ

ECHOS
DU TRESOR



Horizontal

- 3 - Tableau des éléments du patrimoine de l'Etat à la clôture
- 6 - Éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'Etat
- 9 - Actif contrôlé par l'Etat et destiné de façon durable à son activité
- 10 - Obligation subordonnée à la réalisation de conditions

Vertical

- 1 - Réduction irréversible du montant de certains postes du bilan
- 2 - Droit de l'Etat à l'égard d'un tiers
- 4 - Obligations de l'Etat vis-à-vis de tiers
- 5 - Éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'Etat
- 7 - Éléments consommés par l'activité de l'Etat
- 8 - Ressource générée par l'activité de l'Etat

ECHOS DU TRESOR 



Le Trésor félicité pour la qualité de ses services rendus aux usagers par le MEFP

LES TRESORIS
111 00000000-00000000
000000 0000 00 000000

TRESOR EN LIGNE
Présentation de l'EDD
00000000 00000000
000000 0000000000000000

RECOMPENSES
Néné Dieng
Chef de la DGCPT
0000000000000000



ECHOS DU TRESOR 

Bulletin trimestriel Trésor public N°0002 - Janvier 2019

TRESOR NEWS
GFLOC, un outil pour l'amélioration de la qualité de tenue de la comptabilité des collectivités territoriales.

EDITO
La DGCPT, un leadership de qualité



Réforme des Finances publiques
Le Trésor met au point les règles de la nouvelle comptabilité de l'Etat

NOTRE TRESOR
Vis ma vie de : **Trésorier général de la DGCPT Adama Racine Sow** parle des innovations de sa direction



CLIN D'OEIL
Néné Mboup Ndiaye Dieng, inspecteur du Trésor à la retraite une femme de valeur



ECHOS DU TRESOR 

LE TRESOR A L'ECOUTE DES USAGERS



Le Trésor Public 

LA COMPTABILITE PUBLIQUE AU SENEGAL
Historique, Etat des lieux et Perspectives

L'EVOLUTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
De l'ère précoloniale à l'établissement de la comptabilité
généralisée de l'exécution de l'Etat
par Néné Mboup Ndiaye Dieng

ETAT DES LIEUX DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT
par Adama Racine Sow

LA COMPTABILITE DE L'ETAT, PERSPECTIVES
LA REFORME PUBLIQUE DES FINANCES
par Néné Mboup Ndiaye Dieng

Le processus d'intégration
nécessaire au sein de la CDDDD
en l'occurrence 2018

La démarche qualité, une réponse à la
Demande générale de la Comptabilité
généralisée de l'Etat

N° 1/1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE DÉPENSES DE L'ETAT.

PRODUCTIONS ACCOUNTANTS, COVERING OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT EXPENDITURE

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye Dakar Sénégal

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

Jusqu'à
until



Franck LEBUGLE

Franck LEBUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flécheté ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Not a certified document, reproduction of this document for any purpose is prohibited. This document certifies only, neither it nor its content, whether it reproduces the content of another certification (AFNOR) or not. Certification de système de management. Toute réimpression est interdite. COFRAC est membre de l'AFNOR. AFNOR est un organisme français. AFNOR is a registered trademark. COFRAC (1983) 01 004



TRÉSOR PUBLIC

